

## DEPARTEMENT DE LA REUNION

### COMMUNE DU TAMPON



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

## Table des matières

PREAMBULE .....	5
I.    LE CONTEXTE GENERAL .....	5
II.   LES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE.....	5
PARTIE 1 : UN PROJET DE MANDATURE VOLONTARISTE DANS UN CONTEXTE CONTRAINT.....	7
I.    UN CONTEXTE ECONOMIQUE CONTRAINT .....	7
1.  Le contexte économique international et national.....	7
2.  Le contexte socio-économique local .....	8
3.  Des contraintes sur les finances publiques locales en 2022 : entre résilience et volonté de maîtrise des déficits publics .....	9
II.   UNE GESTION RIGOUREUSE ET TRANSPARENTE DES PROJETS DE LA MANDATURE ET DE L’ACTION COMMUNALE.....	11
1.  L’aménagement et le développement du territoire.....	11
2.  Une gestion rigoureuse et transparente.....	13
III.  LE CONTEXTE BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE LUI PERMETTRA DE POURSUIVRE SON PROJET DE MANDATURE.....	15
1.  D’excellents indicateurs financiers qui démontrent la bonne situation financière de la commune.	15
2.  Une gestion responsable et un train de vie maîtrisé .....	16
3.  Des dépenses de fonctionnement maîtrisées malgré l’inflation .....	18
4.  Un plan pluriannuel d’investissement ambitieux, garanti par la bonne situation financière de la Commune .....	19
PARTIE 2 : LES ORIENTATIONS SECTORIELLES .....	23
I.    LES RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITÉ.....	23
1.  Les effectifs. ....	23
2.  La masse salariale .....	25
3.  Bilan des actions de formation.....	25
4.  Accompagnement GPEC : Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences .....	27
5.  Les ressources humaines en 2023 .....	29
II.   LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS ET LE DEVELOPPEMENT DE LA PLAINE DES CAFRES.....	30
1.  Conforter, améliorer et développer les actions en faveur du développement de l’agriculture et de l’élevage .....	30
2.  Œuvrer en faveur du développement économique et touristique du territoire .....	31
3.  Valorisation du patrimoine communal et du cadre de vie des usagers.....	32
4.  Des projets en faveur du développement durable et de la transition énergétique .....	32
III.  LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE .....	33
1.  Faciliter l’implantation et le développement des entreprises sur le territoire .....	33
2.  Soutenir le développement de l’agriculture .....	35
IV.   L’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....	36

1.	Planifier un développement équilibré et durable du territoire .....	36
2.	Le logement: Accompagner le développement de l'habitat .....	38
V.	L'ENVIRONNEMENT, LE DEVELOPPEMENT DURABLE, LA QUALITE DE VIE .....	40
1.	L'environnement : améliorer le cadre de vie .....	40
2.	La qualité de vie .....	42
a)	Faciliter l'accès des usagers au service public et en améliorer la qualité .....	42
b)	Pourvoir aux besoins en inhumation et préparation de sépultures .....	44
c)	Garantir la sécurité des personnes .....	44
VI.	VOIRIE, LOGISTIQUE .....	46
VII.	L'ENFANCE/ LA JEUNESSE / L'EDUCATION .....	47
1.	LA PETITE ENFANCE .....	47
a)	Développer le réseau partenarial .....	47
b)	Développer l'aide à la parentalité .....	47
2.	LA JEUNESSE .....	48
a)	Objectif : Consolider les accueils de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans .....	48
3.	L'EDUCATION .....	48
a)	Favoriser la réussite éducative pour tous .....	48
b)	Améliorer le confort et la sécurité des élèves, du corps enseignant et du personnel communal.....	48
c)	Fournir un service de restauration scolaire de qualité et lutter contre le gaspillage alimentaire.....	51
d)	Favoriser la réussite éducative pour tous .....	52
VIII.	LA SOLIDARITE/ LA COHESION SOCIALE/ LA SANTE/ L'INSERTION .....	54
1.	LA SOLIDARITE .....	54
a)	Développer les solidarités en faveur des personnes les plus vulnérables .....	54
b)	L'accès aux droits en proximité vers de nouvelles formes d'accueil .....	56
c)	Accompagner les Tamponnais dans l'amélioration de leur cadre de vie.....	59
d)	Aller à la rencontre des jeunes oisifs ou inoccupés .....	62
e)	Soutenir la parentalité.....	63
f)	Soutenir au domicile les personnes âgées .....	64
2.	LA COHESION SOCIALE, L'INSERTION ET L'EMPLOI .....	65
a)	Politique de la ville.....	66
b)	Emploi - insertion - formation .....	67
c)	L'animation sociale .....	67
IX.	L'ANIMATION / LA CULTURE ET LA LECTURE PUBLIQUE / LES SPORTS/ LA VIE ASSOCIATIVE.....	67
1.	L'ANIMATION.....	67
a)	La politique de l'animation conditionnée par l'évolution de la situation sanitaire .....	67
2.	LA CULTURE ET LA LECTURE PUBLIQUE .....	68
a)	Une présence renforcée et attractive du réseau des médiathèques sur le territoire .....	68
b)	Des médiathèques qui innovent pour attirer de nouveaux publics .....	69
3.	LES SPORTS.....	69
a)	Permettre à tous l'accès au sport. ....	69
b)	Poursuivre la formation du personnel.....	70
c)	Faciliter et développer l'accès aux infrastructures et sites sportifs .....	70
d)	Éveiller et sensibiliser à la pratique sportive .....	70
e)	Poursuivre la création de nouveaux équipements sportifs de proximité .....	70
f)	Moderniser les équipements existants .....	71

g) Renouveler le matériel existant.....	71
h) Événementiels et Manifestations Sportifs .....	71
4. LA VIE ASSOCIATIVE .....	71
a) Soutenir le tissu associatif, vecteur de lien social .....	71

## PREAMBULE

### I. LE CONTEXTE GENERAL

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois maximum précédant l'examen du budget primitif.

Par ailleurs, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 Août 2015, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, le DOB s'effectue dorénavant sur la base d'un rapport, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif. Il est aussi l'occasion d'informer les Conseillers municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

A ce titre, il paraît essentiel de rappeler que le budget 2023 s'inscrit dans un contexte totalement inédit et incertain. En effet, après une période de récession économique due à la crise sanitaire de la COVID-19, la reprise entamée en 2021 a été freinée en 2022 par les effets économiques, financiers et sociaux de la guerre en Ukraine.

Aussi, le ROB qui a vocation à présenter les orientations et les perspectives pour le budget 2023 est donc un exercice réalisé dans un contexte particulièrement instable. Les projections présentées dans ce document doivent donc être lues à la lumière de ces éléments.

### II. LES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE

**Dans ce cadre, les orientations budgétaires 2023 de la Commune du Tampon seront la traduction financière volontariste du projet de la mandature** et permettront à la commune de répondre au mieux aux besoins de la population. Elles favoriseront par ailleurs le développement harmonieux du territoire et sa résilience au contexte économique et social, en tenant compte des orientations et des décisions gouvernementales contenues dans la Loi de Finances 2023.

**Les orientations budgétaires 2023 de la Commune du Tampon se déclineront ainsi autour des axes suivants :**

- Après deux années marquées par la crise sanitaire, le bilan de l'année **2022** aura été éloquent en matière **d'études finalisées et d'actes réalisés** :
  - ⇒ 13 004 mandats, 7 468 bons de commandes, 353 marchés notifiés
  - ⇒ 3 270 actes d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables,

permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, autorisation de travaux)

- ⇒ **Études** Piton Sahale, parc du Volcan et éclairage public
  - ⇒ **Démarrage des travaux** du Belvédère Bois Court
  - ⇒ **Inaugurations** : réception de travaux terrain de rugby – Trois Mares, réception de travaux parking – Rue St Expédit Trois Mares, inauguration poste de police municipale de Trois Mares, inauguration école élémentaire du 12ème Km "Ecole Roland Félix", inauguration centre municipal du 12ème Km, ouverture Centre Municipal du Piton Hyacinthe, aire de jeux Piton Ravine Blanche
  - ⇒ **Poses de 1<sup>ère</sup> pierre** : 1<sup>ère</sup> bordure trottoir CD27 – Bras de Pontho, résidence HORUS – Boulevard du Général de Gaulle
  - ⇒ **Logements sociaux / remise de clés** : logement SODEGIS – Opération Sénardière, logement SODEGIS – Opération Julien Hoarau, logement résidence GUFFLET – Boulevard Jacques Chirac
- **2023** sera l'année des **réalisations concrètes** et de la **poursuite du projet de mandature** :
- ⇒ **Priorité à l'investissement** : hausse des dépenses d'investissement de +10% par rapport à 2022.
  - ⇒ Plus de **43 M€ de subventions liées à la politique communale des grands projets** (modernisation de l'éclairage public, Belvédère Bois Court, Parc du Volcan, extension du Parc des Palmiers, modernisation et aménagement de diverses voiries et résorption de radiers, création de nouvelles aires de jeux, retenues collinaires, ...)
  - ⇒ Prépondérance de l'investissement (56% contre 44% dépenses de fonctionnement)
- La réalisation de ce programme ambitieux d'investissement est rendu possible grâce à la **bonne santé financière** de la Collectivité :
- ⇒ Progression de l'**épargne de gestion** (25,1 M€ en 2023 contre 23,6 M€ en 2022) et du **taux d'épargne brute** (Estimé à 23,54% en 2023 contre 23,06% en 2022)
  - ⇒ Amélioration de la **capacité de désendettement** (4,26 ans en 2023 contre 4,96 en 2022)
  - ⇒ **Stabilité fiscale** (Baisse de -5% des taux d'imposition des taxes foncières en 2022. Seconde baisse identique prévue en 2025)
- Enfin en 2023, la Collectivité conservera une **gestion rigoureuse et transparente** de ses projets et actions :
- ⇒ Gestion des **conflits d'intérêt** et **contrôle des subventions** aux associations
  - ⇒ Mesures de **déontologie** à destination des élus et des services sensibles
  - ⇒ **Gestion active de la dette** en lien avec l'évolution des marchés financiers
  - ⇒ **Gestion active du patrimoine communal** : identification, mise en conformité et valorisation

# **PARTIE 1 : UN PROJET DE MANDATURE VOLONTARISTE DANS UN CONTEXTE CONTRAINT**

## **I. UN CONTEXTE ECONOMIQUE CONTRAINT**

### **1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL**

#### **Un ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation**

Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets inédits depuis 40 ans. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir fortement les conditions financières tout au long de l'année. Cette inflation résultant en grande partie de l'envolée des cours des matières premières, notamment énergétiques, les banques centrales ont visé à rééquilibrer l'offre et la demande, en affaiblissant la demande par une hausse des taux d'intérêt. Jusqu'ici de multiples facteurs (épargne, dynamique de l'emploi, boucliers énergétiques...) ont permis d'amortir l'impact de la remontée des taux sur la consommation et l'investissement de sorte que l'économie mondiale a ralenti progressivement, sans décrochage violent. La croissance mondiale est ainsi passé de 5,7 % en 2021 à 3,3 % en 2022.

#### **En Europe, une année 2022 marquée par la crise énergétique**

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine et notamment aux importantes difficultés d'approvisionnement énergétique. Elle y a fait face en tentant de diversifier géographiquement ses importations énergétiques, ce qui, à court-terme, n'a pu se faire que de façon limitée et particulièrement coûteuse. Confrontée à l'envolée de l'inflation conjuguée au durcissement des conditions monétaires, l'activité économique de la zone Euro a ralenti de 0,8 % au second trimestre et de 0,3 % au troisième trimestre 2022 pour atteindre un taux de croissance annuel de 3,4 % contre 5,7 % en 2021. Les prévisions de croissance pour la zone Euro en 2023 sont pessimistes et se situent à 0,5 %.

#### **En France, une croissance jusqu'ici relativement résiliente et une inflation moins forte que dans la zone Euro**

Comparé aux prévisions formulées fin 2021, l'activité économique française aura été en 2022 bien moindre que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. Ainsi, après un recul de 0,2 % au premier trimestre, elle a rebondi de 0,5 % au second trimestre avant de ralentir à nouveau de 0,2 % au troisième trimestre. Malgré tout, soutenue par les mesures gouvernementales, l'activité française s'est révélée plutôt résiliente face à l'envolée de l'inflation et a crû de +2,5 % sur l'ensemble de l'année.

L'inflation française s'est élevée à 5,2 % en 2022 après un taux de 1,6 % en 2021. Mais grâce aux mesures de lutte contre l'inflation (boucliers tarifaires, remise carburants,

...) adoptées par le gouvernement, la hausse moyenne de l'inflation française fut en 2022 la plus faible de la zone Euro et bien inférieure à celle de 8,9 % enregistrée en moyenne en zone Euro.

## **2. LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE LOCAL**

### **Un contexte dynamique malgré des signes préoccupants**

Selon une enquête de l'Institut d'émission des départements d'Outre-Mer (IEDOM), 70 % des entreprises ont été touchées en 2022 par une augmentation des coûts, liée à la hausse des prix des matières premières et du fret. Pour 80 % des entreprises concernées, ce renchérissement des charges, estimé à +15 % en valeur médiane, est répercuté, au moins partiellement, sur les prix de vente. Ainsi, l'impact sur l'inflation se confirme et les prix à la consommation sont en hausse sur l'année 2022. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation. En glissement annuel, l'indice des prix à la consommation (IPC) a progressé de 3,9 % en 2022 contre 5,2 % en France.

En dépit de cette situation et des nouvelles contraintes qui l'ont accompagnée en 2022, l'économie réunionnaise a su faire preuve de résilience et, malgré les difficultés rencontrées par les administrés, plusieurs indicateurs économiques démontrent que l'activité économique a progressé en 2022.

Ainsi, malgré la hausse générale des prix, le volume des importations a progressé de 24 % sur l'ensemble de l'année, ce qui a eu pour effet indirect une augmentation du produit de l'octroi de mer en 2022. Cela génèrera une recette de fiscalité indirecte en progression pour la commune du Tampon en 2023.

Par ailleurs, le nombre d'emplois dans le secteur privé a augmenté en 2022 avec un solde positif de 6683 emplois nouveaux (+3,9 %). A l'inverse, sur la même période, le secteur public a perdu 1544 emplois (-1,7 %).

Globalement, le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de -1,8 % à La réunion, pour atteindre 175 990 fin 2022, soit 3140 demandeurs d'emploi de moins.

Toutefois, d'autres indicateurs laissent craindre un ralentissement de la croissance plus prononcée en 2023 si les prévisions d'inflation se poursuivent telles qu'annoncées. Ainsi, sous l'effet conjugué de la hausse du coût des matériaux et du durcissement des conditions de crédits, le nombre de logements mis en chantier a commencé à chuter dès le troisième trimestre 2022 (-12,4 %). De même, le nombre d'immatriculations de véhicules neufs a baissé par rapport à 2021.

### **La fin d'une période faste pour les taux d'intérêts**

Les taux d'intérêts subissent également cette incertitude et ce contexte inflationniste. Ainsi, jugeant durable la hausse de l'inflation suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, la Banque centrale européenne (BCE) a débuté la remontée de ses taux en juillet 2022, avec une première hausse de 50 points de base, suivie de deux

hausse de 75 points en septembre et octobre et une quatrième hausse de 50 points en décembre. Fin 2022, les principaux taux directeurs de la BCE s'établissaient ainsi dans une fourchette comprise entre 2 % et 2,75 %.

Ce contexte induit automatiquement une hausse des taux proposés par les établissements bancaires aux collectivités. Fin 2022, le taux fixe à 15 ans proposé par les banques était de l'ordre de 3.3 %, alors que les collectivités empruntaient à moins de 1 % il y a encore quelques mois.

Sur 2022, le taux moyen de la dette des collectivités locales pourrait pourtant ne pas avoir augmenté, partiellement en raison de contrats conclus avant la hausse des taux. Toutefois, ce constat ne vaut que pour les emprunts à taux fixes mais les emprunts souscrits à des taux variables indexés sur le livret A et sur le Livret d'épargne populaire (LEP) verront les intérêts acquittés fortement augmenter.

**C'est le cas pour une partie des emprunts de la commune du Tampon qui mettra ainsi en œuvre des mesures de gestion active de sa dette en 2023, afin de préserver sa bonne santé financière.**

### **3. DES CONTRAINTES SUR LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES EN 2022 : ENTRE RESILIENCE ET VOLONTE DE MAITRISE DES DEFICITS PUBLICS**

La dépense publique locale a augmenté de manière quasi-continue et à un rythme soutenu depuis le premier acte de la Décentralisation. En 2022, portée par la fiscalité directe locale et les transferts financiers de l'État, l'évolution des ressources des administrations publiques locales fut très dynamique.

Par ailleurs, les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales sont en progression depuis 2018 et le seront également en 2023 par rapport à 2022 et s'élèveront à 107,3 Md€ en 2023.

En outre, si le solde annuel des Administrations Publiques Locales (APUL) est désormais proche de l'équilibre, l'endettement de ce sous-secteur d'administration s'est néanmoins accru et sa capacité de désendettement s'est détériorée dans le contexte de la crise sanitaire.

La situation financière des collectivités territoriales reste toutefois globalement favorable au terme de la crise sanitaire. Ainsi, fin 2021, les collectivités territoriales présentaient une situation financière plus favorable qu'avant la crise sanitaire et, malgré la persistance de difficultés spécifiques, cette amélioration d'ensemble était visible dans chacune des catégories de collectivités en 2021. Ainsi, si elle s'est dégradée au cours du premier semestre 2022, l'épargne brute des collectivités a globalement résisté en 2022, en raison du dynamisme de leurs recettes.

Malgré cette conjoncture, l'objectif d'évolution des dépenses locales (ODEDEL) fixé dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à

2022 (+1,2 % par an) a été malgré tout respecté.

## Les orientations nationales pour 2023

Marqué ces trois dernières années marquées par des interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire puis de la crise énergétique induite par la guerre en Ukraine, le déficit public, qui avait atteint le niveau inédit de 9 % en 2020, a poursuivi son redressement entamé en 2021 pour atteindre 5 % en 2022. Dans le cadre de la Loi de Finances 2023, le gouvernement prévoit une stabilisation du déficit public à 5 % du PIB et une dette publique également quasi-stable à 111,2 % du PIB. Le ratio de dépenses publiques devrait quant à lui poursuivre sa baisse pour s'établir à 56,9 %.

		2021	2022	2023
<b>Solde public</b>	% du PIB	-6,5	-5,0	-5,0
<b>Dette publique</b>	% du PIB	112,8	111,6	111,2
<b>Ratio de dépense publique</b>	% du PIB	58,4	57,7	56,9
<b>Taux de prélèvements obligatoires</b>	% du PIB	44,3	45,2	44,9
<b>Croissance du PIB (vol.)</b>	%	6,8	2,7	1,0

Les collectivités territoriales contribueront à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. Dans cette perspective, à l'occasion du DOB, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales doit présenter son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement.

**En 2023, malgré le contexte inflationniste et la hausse du coût des denrées, des matériaux et des prestations, la commune du Tampon aura donc pour objectif de limiter la hausse de ses dépenses de fonctionnement à 4,5 % maximum.**

### Les principales mesures pour les collectivités de la Loi de Finances 2023 et du Projet de Loi de programmation des finances publiques 2023-2027

- Un passage du « pacte de stabilité » des contrats de Cahors suspendus en 2020 au « pacte de confiance » centré sur les dépenses de fonctionnement
- Des concours financiers de l'Etat aux collectivités de 53,15 Mds € en 2023,
- Une hausse des transferts financiers de l'Etat à 107,5 Mds €
- Une augmentation de 320 M€ de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux collectivités pour un total de 26,8 Mds €,
- Une stagnation des dotations de soutien à l'investissement local (excepté la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), en baisse de 337 M€).
- La création d'un « fonds vert » doté de 1,5 Mds € et visant à soutenir les projets des collectivités territoriales en terme de performance environnementale, d'adaptation des territoires au changement climatique, d'amélioration du cadre de vie,
- La prolongation d'un filet de sécurité pour soutenir les collectivités les plus fragiles face à l'inflation,
- La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) en deux temps sur 2023 et 2024.

## II. UNE GESTION RIGOUREUSE ET TRANSPARENTE DES PROJETS DE LA MANDATURE ET DE L'ACTION COMMUNALE

Les orientations budgétaires traduisent le projet politique de la municipalité qui fixe ses priorités autour de deux axes majeurs et essentiels : l'aménagement et le développement du territoire ainsi que le maintien d'une gestion rigoureuse et transparente de ses projets et actions. Ces orientations se traduisent par la mise en place de diverses actions.

### 1. L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

#### Les grands projets

Les avancées majeures en termes d'études et de procédures réglementaires en 2022 permettront à la commune du Tampon de traduire l'avancée de ses projets de manière effective en 2023 par le lancement de **travaux, les inaugurations et la poursuite d'études complémentaires**. Par ailleurs, le **volume de subventions liées à la politique communale des grands projets** se chiffre à hauteur de plus de 43 millions €, se détaillant comme suit :

- 2 aires de jeux (Bois Court + Bourg Murat) : 375 000 € FEDER + 53 000 € Région
  - ⇒ Travaux en cours. Réception prévue décembre 2023
- Equipements de proximité (Petit Tampon, 19ème Km ; 23ème km, Piton Ravine Blanche) : 1 million € FEDER + 157 000 € Région
  - ⇒ Travaux en cours. Réception prévue décembre 2023
- 4 nouvelles Crèches :
  - ⇒ 14ème 1,5 million € Etat FEI + 1,8 million € CAF
  - ⇒ Bras Creux 1 million € Région + 1,8 million € CAF
  - ⇒ PDC 1,8 million € CAF
  - ⇒ Trois Mares 2,28 millions € CAF
- Modernisation de l'éclairage public : 3,3 millions € FEDER + 1,9 million € EDF
  - ⇒ Marchés attribués. Réception prévue décembre 2023
- Parc des palmiers : 2,8 millions € FEDER
  - ⇒ Travaux d'extension en cours de finalisation. Réception prévue fin février 2023
- Parc du volcan : 2,8 millions € FEDER (1ère tranche) + 2,8 millions € FEDER (2ème tranche)
  - ⇒ Phase réglementaire en cours de finalisation avec les services de l'Etat
- Retenue collinaire Piton Sahale : 17 millions € FEADER (travaux)
  - ⇒ Marché en cours d'attribution. Début des travaux 1<sup>er</sup> semestre 2023
- Belvédère Bois Court 2,8 millions € FEDER sollicités
  - ⇒ Travaux en cours
  - ⇒

## La modernisation et l'aménagement des voiries communales

La politique d'aménagement et de développement du territoire se décline également via un important **programme de création, d'aménagement et d'entretien de diverses voiries sur le territoire communal.**

Des interventions nombreuses et variées ont ainsi eu lieu en 2022 : modernisation de voiries, enrobé, réfections de voirie, ouvrage de franchissement de radiers, petits travaux de maintenance, pose de ralentisseurs, démolition de bâtiments, ...

Ces **travaux et aménagements se poursuivront sur l'année 2023**, avec notamment :

- Modernisation de voiries ou aménagement de nouvelles voies : rue Bigeard, jonction Hermitage, Voie d'accès crèche de trois-Mares
- Aménagement et enrobés : rue Jules Bertaut et Fidélio Robert, boulevard Michel Debré, rue St-Vincent de Paul, rue Mikhaïl Gorbatchev, ...
- Enrobés : rue du Père Grondin, Avenue du Président Chirac, Chemin Dassy, Chemin Jean-Baptiste Huet, Chemin Epidor Hoarau, Chemin Notre Dame de la Salette, Avenue de l'Europe
- Fin d'aménagement des trottoirs, eaux usées et enrobés : rue Jules Ferry
- Poursuite du programme d'ouvrages de franchissement de radiers : 11 nouveaux radiers à la Ravine Blanche, ravine Bras Creux, Ravine Don Juan, Ravine Grise et l'affluent secondaire de la Rivière d'Abord
- Poursuite des travaux d'extension du cimetière du 23ème km
- Parking de la salle des fêtes du 12ème km

## Le dynamisme de la politique des logements

Le logement représente également un enjeu majeur pour la Collectivité en matière de développement et d'aménagement de son territoire : **l'objectif est la réalisation de 3 000 logements entre 2020 et 2026**, dont 1 000 logements à destination des personnes âgées et 600 pour les étudiants.

**En 2022, le Tampon comptait 274 logements sociaux supplémentaires par rapport à 2021**

- La SODEGIS
  - ⇒ Juillet 2022 : livraison de 34 LLS et 24 PLS à proximité du lycée (Résidence « Roland Garros »)
  - ⇒ Novembre 2022 : livraison de 30 LLS rue Benjamin Hoarau en centre-ville (Résidence « Julien Hoarau »)
  - ⇒ Décembre 2022 : livraison de 44 PLS à Trois Mares, rue Montaigne (Résidence « Sénardièrre »)
- La SEMAC
  - ⇒ Décembre 2022 : livraison de la résidence « Gufflet » sur le prolongement du boulevard Général de Gaulle (19 LLTS et 26 LLS familiaux auxquels s'ajoutent 50 LLTS dédiés aux personnes retraitées)
- La SHLMR
  - ⇒ Décembre 2022 : livraison de 47 LLTS en centre-ville, rue du Stade (résidence

Vi-Tong)

La commune dispose de deux leviers importants pour faciliter l'implantation de logements et une politique dynamique en la matière : d'une part sa capacité à délivrer des permis de construire, d'autre part la possibilité de se porter garant des emprunts souscrits par les bailleurs sociaux pour des opérations situées sur son territoire.

Ainsi, au cours de l'année **2022, elle a accordé sa garantie d'emprunt pour 4 opérations** (Gufflet de la SEMAC, Sonate de la SEMAC, Jardins d'Eléa de la SEMADER, Boulanger de la SODEGIS) à hauteur de 31,5 Millions d'Euros. A cela s'ajoute deux garanties pour les prêts de la SODEGIS visant à réhabiliter les résidences Chapelle et Orchidées 1 pour un montant de 1,15 Million d'Euros.

## **2. UNE GESTION RIGOUREUSE ET TRANSPARENTE**

### **La gestion active de la dette**

Poursuivant son objectif de conserver sa bonne santé financière, la commune **continuera à s'adapter et appréhendera des mesures de gestion active de sa dette en 2023**, à l'aune de l'évolution des taux des marchés financiers.

### **La gestion des conflits d'intérêt et contrôles des subventions de fonctionnement aux associations**

Les modalités de contrôle des subventions allouées aux associations par les collectivités faisant l'objet d'une exigence croissante de la part des services judiciaires et de l'Etat, deux délibérations ont été prises par le Conseil municipal en 2022.

En effet, dans ce contexte évolutif et exigeant et en lien direct avec la gestion de situations de conflits d'intérêts, la Commune a souhaité rappeler le cadre et les obligations qui incombent à l'Autorité.

Un 1<sup>er</sup> rapport d'information relatif au rappel des mesures de **prévention des situations de conflit d'intérêts** a ainsi été soumis au CM du 27 août 2022, afin de rappeler aux élus les obligations qui leur incombent en cas de cumul de mandat d'élu et de président d'association.

Dans la même optique, un second rapport d'information concernant les nouvelles modalités de versement et de contrôle des subventions de fonctionnement allouées aux associations a été présenté au CM de septembre 2022.

L'objectif est d'établir un **nouveau cadrage financier** qui nécessitera pour les associations, de fournir de manière plus régulière des rapports d'activités et budgétaires et de **garantir une relation financièrement et juridiquement plus sécurisée et plus responsable entre la Commune et les associations qu'elle finance**.

Aussi, le montant des subventions attribuées aux clubs de sports collectifs dits "fanions" (un club fanion par discipline) restera soumis à l'appréciation du Conseil municipal, compte tenu de leur implication sportive et de leur caractère emblématique et représentatif de la ville du Tampon.

## Les nécessaires mesures de déontologie à destination des élus et des services sensibles

Ces dernières années, divers textes législatifs ont instauré des règles applicables aux responsables publics, destinées à prévenir les atteintes à la probité, cerner la notion de conflits d'intérêts et imposer plus de transparence dans la vie publique. Elles concernent notamment les élus locaux.

Dans ce contexte, il apparaît primordial de **formaliser le dispositif déontologique** applicable en la matière. En 2023, la Collectivité a ainsi choisi de budgétiser des mesures d'accompagnement et de sensibilisation à cet effet, dans l'objectif de répondre à ces enjeux : charte / guide, formations, cartographie des risques, comités à portée déontologique, ...

Une démarche en ce sens fait en effet désormais partie des exigences fondamentales d'une gestion maîtrisée et responsable de la Collectivité.

### La gestion du patrimoine communal

Au regard des enjeux attachés à la propriété des personnes publiques notamment en termes de protection et de valorisation, la collectivité s'est engagée dans une stratégie patrimoniale induisant une gestion active de son patrimoine.

Une démarche a ainsi été initiée en vue de la mise en place d'un suivi optimisé du patrimoine communal : **identification, mise en conformité et valorisation**

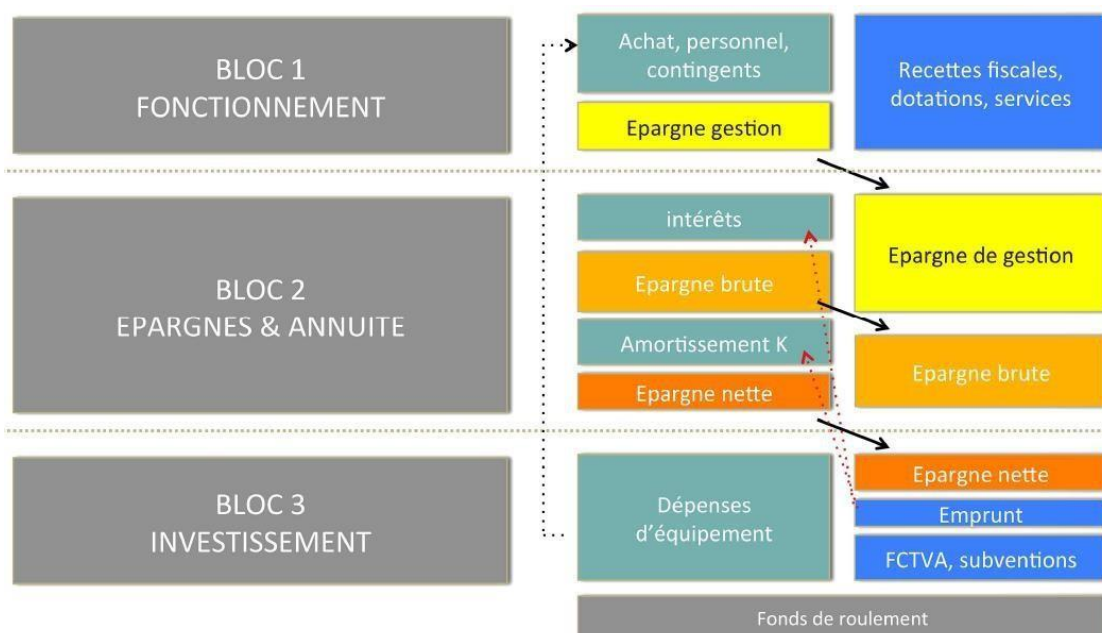
- Mise en place de comités de pilotage sur les sujets à enjeux pour la Collectivité
- Etat et inventaire physique et comptable du patrimoine communal
- Véhicules et logements de fonction
- Diagnostics (CHT, cimetière, ...)
- Investigations au sujet de la réglementation et des procédures applicables
- (...)

### III. LE CONTEXTE BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE LUI PERMETTRA DE POURSUIVRE SON PROJET DE MANDATURE

La situation financière de la commune est particulièrement saine et lui permet de gérer sereinement les aléas et les contraintes qui s'imposent à elles. Ses excellents indicateurs financiers le démontrent (1). Cette situation résulte d'une gestion responsable et d'un train de vie maîtrisé (2).

#### 1. D'EXCELLENTS INDICATEURS FINANCIERS QUI DEMONTRENT LA BONNE SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Plusieurs indicateurs et ratios financiers sont reconnus comme permettant d'apprécier la situation financière et la gestion d'une collectivité locale : le niveau d'épargne, le taux d'épargne, la capacité de désendettement principalement. Pour rappel, la décomposition et l'usage des différents niveaux d'épargne se présentent comme suit :



#### L'épargne de gestion :

L'épargne de gestion est constituée de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Concernant, la commune du Tampon, elle a progressé entre 2015 et 2021, passant **de 20,16 millions d'euros à 27,1 millions d'euros (M€) en 2021**, au-delà des prévisions initiales, témoignant ainsi de la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la commune et d'un « train de vie » responsable.

Si l'année 2021 s'est achevée sur une épargne de gestion exceptionnelle, supérieur de 6 M€ à celle de 2020, du fait d'une hausse des recettes fiscales de l'ordre de 10 %, le niveau d'épargne de gestion s'est élevé en 2022 à 23,6 M€, sous l'effet conjugué de la stagnation du montant des recettes fiscales, de la reprise à plein régime des animations menées par la commune au service des habitants et en soutien aux acteurs économiques

du territoire (Florilèges et Miel vert notamment) et de la hausse des prix des denrées alimentaires, des carburants, de l'électricité et des matériaux.

**Par ailleurs, dans un contexte inflationniste inédit depuis 40 ans, la Commune a scrupuleusement respecté les recommandations du Préfet d'appliquer les révisions de prix prévus dans les marchés en cours afin de soutenir les acteurs économiques et les entreprises prestataires de la commune.**

**Le niveau d'épargne de gestion demeure excellent, ce qui permettra à la commune d'autofinancer une part importante de ses investissements.**

### **Le taux d'épargne brute**

Le taux d'épargne brute de la commune a progressé **de 22,54 % en 2020, à 23,06 % en 2022**, soit plus du double de la zone d'alerte admise pour les collectivités locales (10 %). Cette épargne permettra à la commune de rembourser l'annuité de la dette et d'autofinancer ses investissements sans recours à l'emprunt, dans un contexte de taux peu propice. En 2023, le taux d'épargne brute devrait se chiffrer à 23,54 %.

### **La capacité de désendettement**

La capacité de désendettement de la commune (épargne brute/encours de la dette) s'est améliorée entre 2020 et 2022, passant de **6,83 ans en 2020 à 4,96 ans en 2022**. Elle est donc bien meilleure que le ratio de 12 années maximum admis pour les collectivités locales. Ce ratio est, d'une part, le critère de référence des emprunteurs pour l'octroi d'éventuels prêts et, d'autre part, la garantie de la solvabilité de la commune du Tampon. Dès lors, la commune dispose d'une excellente cotation auprès des banques. En **2023**, la capacité de désendettement de la commune sera de **4,26 ans**.

## **2. UNE GESTION RESPONSABLE ET UN TRAIN DE VIE MAITRISE**

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et la gestion des recettes conditionne la capacité à mener à bien les projets d'investissement de la mandature. La problématique consiste donc, d'une part, à assurer un suivi et une gestion optimum des recettes de la commune et, d'autre part, à maîtriser, malgré le contexte inflationniste, ses dépenses de fonctionnement afin de dégager une capacité d'autofinancement des investissements la plus importante possible. Cet autofinancement constituera ainsi un levier pour obtenir les financements externes nécessaires à la réalisation des projets d'investissements.

### **Des recettes communales dynamiques :**

Les recettes de fonctionnement de la commune sont constituées des dotations, des produits de la fiscalité directe et des produits de la fiscalité indirecte. Elles évoluent selon les dynamiques démographique et économique.

### **Les dotations**

Les dotations perçues sont regroupées au chapitre 74 du Budget : la Dotation globale de fonctionnement (DGF), la Dotation d'aménagement des communes d'Outre-

Mer (DACOM), les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales essentiellement.

La principale dotation perçue par la collectivité est la **Dotation globale de fonctionnement**. Le calcul de la dotation forfaitaire évolue en fonction de l'évolution de la population DGF. Ainsi, la population communale ayant augmenté, cela aura un impact sur le montant de la DGF qui sera notifié prochainement à la commune pour l'année 2023. Dans l'attente de connaître avec exactitude cette évolution, il est fait le choix, par prudence, de cristalliser son montant en 2023.

Enfin, comme chaque année, les incertitudes qui pèsent sur le **quota de contrats aidés** attribué à la commune et sur le taux de remboursement imposent une certaine prudence. En 2022, le coût total des contrats PEC a augmenté de 1 M€ par rapport à 2021 mais, compte tenu du remboursement par l'Etat en 2022 d'une partie des salaires versées en 2021, le **coût net pour la commune** a baissé de 0,11 M€ pour atteindre 6,98 M€. Lors de l'élaboration du Budget primitif 2023, il sera fait le choix prudentiel d'opter pour l'hypothèse d'un maintien à la fois des dépenses de rémunération de ces contrats et des recettes perçues de l'Etat.

### **La fiscalité directe**

La fiscalité directe comprend les taxes directes locales, c'est-à-dire la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

Pour rappel, la municipalité s'est engagée à financer son programme pluriannuel d'investissement sans actionner le levier de la fiscalité directe locale, ce malgré les contraintes que la situation sanitaire et le contexte inflationniste font peser sur ses dépenses. Au contraire, en 2022, elle a baissé ses taux d'imposition de la Taxe foncière sur les propriétés bâties et de la Taxe foncière sur les propriétés non-bâties de 5 %. Les taux seront donc stables en 2023 à 39,40 % pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et 32,77 % pour la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Cette année, la réévaluation des bases fiscales opérée par l'Etat aura pour effet de faire bénéficier la commune d'une rentrée fiscale en augmentation de 2,2 M€ par rapport à 2022, ce qui lui permettra d'améliorer ses services à la population et d'investir pour le développement du territoire.

### **La fiscalité indirecte**

La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73, en dehors de la fiscalité directe et transférée : l'octroi de mer, la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, le fonds des investissements routiers et des transports (FIRT), le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).

L'année 2022 a été celle de la résilience économique ayant permis un regain de la fiscalité indirecte. Cette tendance devrait se confirmer en 2023. Ainsi, la recette de l'octroi de mer a atteint 28,6 M€ en 2022, en progression de 874 K€ par rapport à 2021. L'octroi de mer dépend notamment des dépenses effectuées par chaque collectivité. Pour

la commune du Tampon, ces dépenses ont connu une progression significative dès 2018, notamment celles portées à la section d'investissement. La recette **octroi de mer** devrait donc poursuivre son évolution jusqu'en 2026, sous réserve du maintien du dispositif et à condition que les dépenses d'investissement de la Commune demeurent à un niveau élevé. Ainsi, la **recette prévisionnelle comptabilisée pour l'année 2023 sera de 29,8 M€**, en augmentation de 1,1 M€ par rapport à 2022.

De plus, la recette provenant du **Fonds régional pour le développement et l'emploi (FRDE)** s'élèvera à 2,4 M€ en 2023.

Par ailleurs, la recette inhérente au **Fonds des investissements routiers et des transports (FIRT)** devrait se stabiliser en 2023 pour atteindre 3,7 M€.

Enfin, le **Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)** versé par la CA SUD sera identique à celui de 2022 (1,2 M€).

### **3. DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES MALGRE L'INFLATION**

En 2022, les dépenses de fonctionnement de la commune ont augmenté de 5,7 M€, soit +7,9 % par rapport à 2021. Cette augmentation résulte de plusieurs éléments :

- La reprise à plein régime, après la période du COVID, des manifestations communales,
- Le rattrapage effectué par la commune en matière de rémunération de ses agents en 2022,
- L'augmentation du point d'indice,
- L'augmentation du SMIC,
- Les montants versés aux entreprises dans le cadre des protocoles transactionnels sur les travaux de construction d'espaces d'accueil de jeunes enfants,
- L'augmentation du coût des denrées alimentaires,
- L'augmentation du coût des carburants,
- L'augmentation des tarifs de l'électricité,

**La commune du Tampon n'a pas pu bénéficier de la compensation de l'augmentation du point d'indice apportée par l'Etat à certaines collectivités dans la mesure où ses taux d'épargne étaient supérieurs aux taux d'éligibilité, du fait de sa bonne gestion. Les conditions d'éligibilité ayant été élargies pour 2023, la commune sera potentiellement éligible en 2023 aux dispositifs de compensation des surcoûts prévus par l'Etat.**

Par ailleurs, nonobstant l'inflation déjà constatée des prix des biens et services, la commune s'efforcera de maîtriser l'évolution de ses **charges à caractère général**. En effet, la municipalité est particulièrement rigoureuse concernant le « train de vie » de la collectivité. Ainsi, en 2023, compte tenu de la tendance à la hausse des prix des biens et services qui devrait se confirmer (carburant, électricité, denrées alimentaires, ...), l'objectif sera de limiter la hausse du montant prévisionnel des charges à caractère



général de **715 745 €**, soit une hausse prévisionnelle de +4,67 %.

**Evolution prévisionnelle des charges à caractère général sur la période 2020-2026**

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
12 910 482	12 255 429	15 324 115	16 039 860	16 800 000	17 500 000	17 500 000

Les **dépenses de personnel** représentent une part prépondérante des dépenses de fonctionnement de la collectivité (67,5 %) et atteignent 51,9 M€ en 2022, en hausse de +3,1 M€ par rapport à 2021.

La commune a fait le choix en 2022 de procéder à un rattrapage en matière de rémunération de ses agents et a intégré de nouveaux dispositifs (augmentation du point d'indice : + 568 K€, augmentation du SMIC : + 600 K€, Contrats PEC : + 1 M€). En 2023, nonobstant une évolution éventuelle décidée par le Gouvernement en cours d'année, la commune voudra stabiliser ses dépenses de personnel.

**Evolution prévisionnelle actualisée des dépenses de personnel sur la période 2020-2026**

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
44 999 175	48 797 116	51 932 555	51 950 000	52 100 000	52 250 000	52 400 000

Enfin, la commune fera le choix de poursuivre son soutien au Centre communal d'action sociale (CCAS), à la Caisse des Ecoles et aux associations.

Le projet de Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 en discussion au Parlement prévoit que la progression des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales devra être inférieure à l'inflation minorée de 0,5 point, soit 4,5 % maximum sur la base des prévisions de la Loi de Finances 2023.

**Au stade du Budget primitif 2023, grâce à une gestion rigoureuse de ses dépenses, la commune du Tampon n'augmentera ses dépenses de fonctionnement que pour les seuls effets des évolutions tarifaires (poursuite de la hausse des prix des denrées alimentaires, des carburants, de l'électricité etc...) et des mesures gouvernementales en faveur des salaires. Ainsi, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 81,8 M€ en 2023.**

**4. UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX, GARANTI PAR LA BONNE SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2020-2026 est ambitieux et dépasse les 300 M€ sur la durée de la mandature. Son financement repose en partie sur la capacité d'autofinancement générée par la section de fonctionnement du budget communal mais également sur un effort particulier à opérer en matière de recherche de financements extérieurs (Europe, Etat, Région, Département), afin de limiter l'endettement de la commune et la charge de ses investissements sur les contribuables tamponnais.

En 2022, la commune a porté une attention particulière au financement externe de ses projets et un suivi rigoureux des conventions de financement en cours a été effectué. **Ainsi, en 2022, la commune a perçu plus de 11 M€ de subvention (acomptes et soldes) en remboursement de ses dépenses engagées pour ses projets d'équipement subventionnés, soit une augmentation de +3 M€ et une évolution de + 41 % par rapport à 2021.**

**Les projets concernés sont notamment :**

- Retenue collinaire et réseau d'irrigation de Piton rouge (FEADER),
- Réhabilitation et création des aires de jeux de La Châtoire, Araucarias, Méziaire Guignard, 17<sup>ème</sup> km, 23<sup>ème</sup> km, Trois-Mares (PST 1),
- Construction de tribunes couvertes sur les sites sportifs (PST 1),
- Structures couvertes sur plateaux sportifs (PST 1)
- Réhabilitation dans les écoles (PRR II)
- Retenues collinaires individuelles (Dispositif Département)
- Maison France services du 23<sup>ème</sup> km (DGD),
- Réhabilitation du complexe sportif de Trois-Mares (PRR II)
- Crèches collectives (CAF – PRR – FEI)
- Pompes à chaleur de la piscine Roland Garros (DSIL)
- Aménagement de la rue du Dr Charrière (PRR II)

En outre, les services de la commune se sont mobilisés pour faire aboutir les demandes de financement sur des projets phares de la mandature. Ainsi, la convention portant subvention du FEADER d'un montant de 16,8 M€ pour la construction de la retenue collinaire de Piton Sahale a été signée en 2022 et l'instruction de la demande de financement du belvédère de Bois-Court est achevée et permettra la signature de la convention de financement FEDER en 2023 pour une subvention sollicitée d'un montant de 2,8 M€.

**En 2022, 51,4 M€ avaient été engagés pour des projets qui se concrétiseront en 2023.**

**En 2023, ce sont plus de 38,1 M€ d'investissements qui seront inscrits au Budget Primitif. La commune priorisera l'inscription des crédits nécessaires à la concrétisation des grands projets de la mandature qui sont arrivés à maturité après des études complexes menées les années antérieures.**

C'est le cas du Belvédère de Bois-court (4,5 M€), de la retenue collinaire de Piton Sahale (16,8 M€ échelonnés entre mars 2023 et fin 2024 dont 4 M€ en 2023-Financement FEADER 16,8 M€), de la modernisation du réseau d'éclairage public (7,2 M€-Financement FEDER 3,3 M€ et EDF 1,9M€), du plan de développement de la voirie communale (5,6 M€-Financement Département 1,6 M€ et CASUD 0,6 M€) et de l'aménagement du parking de la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km. Les marchés de travaux ont été notifiés fin 2022 ou seront lancés début 2023. Par ailleurs, le programme de création d'aires de jeux sera poursuivi en 2023, avec le soutien financier du Département dans le cadre de son Pacte de solidarité territorial (PST 2).

Enfin, la commune prévoit d'inscrire les crédits nécessaires au lancement des études préalables à la réalisation de la retenue collinaire de Piton Mahot, inscrite dans le programme global de 7 retenues prévues dans le projet de mandature, traduisant ainsi le volontarisme du Maire de sécuriser la fourniture en eau des administrés des hauts et les agriculteurs. Par ailleurs, seront également inscrits les crédits relatifs aux études de 4 retenues dans l'Est de la Commune.

### **L'état de la dette :**

L'encours de la dette de la commune s'élevait au 31 décembre 2022 à 117, 4 M€, en baisse de 9,5 M€ par rapport à 2021, soit – 8,16 %. Compte tenu des remboursements effectués en début d'année, il est de 116, 6 M€ au 3 février 2023.

#### **Capital restant dû et taux moyen par nature au 3 février 2023**

	<b>Nombre</b>	<b>Capital restant dû(CRD)</b>	<b>Taux moyen annuel</b>
Emprunts	30	103 332 276,00 €	1,97 %
Revolving non consolidés	3	0 €	0,00 %
Revolving consolidés		13 312 500,00 €	2,67 %
Dette (hors dérivés)	33	116 644 776,00 €	2,05%

Par ailleurs, la structuration de la dette expose peu la collectivité aux risques de variation des taux.

#### ***Dette par type de risque***

<b>Type</b>	<b>Encours</b>	<b>Pourcentage d'exposition</b>	<b>Taux moyen annuel</b>
Fixe	104 337 815,44 €	89,45 %	1,93%
Variable	2 100 000,00 €	1,80 %	0,00 %
Livret A et LEP	10 206 906,64 €	8,75 %	1,68 %
Ensemble des risques	116 644 776,08 €	100,00 %	1,87%

En outre, la dette de la Commune a été souscrite auprès d'organismes financiers réputés pour leur fiabilité, l'Agence Française de Développement, la Caisse des Dépôts, le Crédit agricole et la Caisse d'Epargne notamment.

**Aussi, grâce à sa bonne situation financière, la commune continuera à s'adapter et appréhendera des mesures de gestion active de sa dette en 2023, à l'aune de l'évolution des taux des marchés financiers.**

**L'état des garanties d'emprunt :**

Depuis plusieurs années, la commune s'est également portée garante d'emprunts contractés par des bailleurs sociaux pour des opérations de constructions de logements sociaux sur son territoire. Ainsi au 31 décembre 2022, la commune était garante de 191 emprunts pour un capital restant dû de 177 404 437 €.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
177 404 437 €	1,62%	33 ans et 3 mois	19 ans et 1 mois	191

Au 31 décembre 2023, le capital restant garanti sera de 172 286 443 €.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
172 286 443 €	2,55%	32 ans et 7 mois	18 ans et 8 mois	188

## PARTIE 2 : LES ORIENTATIONS SECTORIELLES

### I. LES RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITÉ

#### 1. LES EFFECTIFS

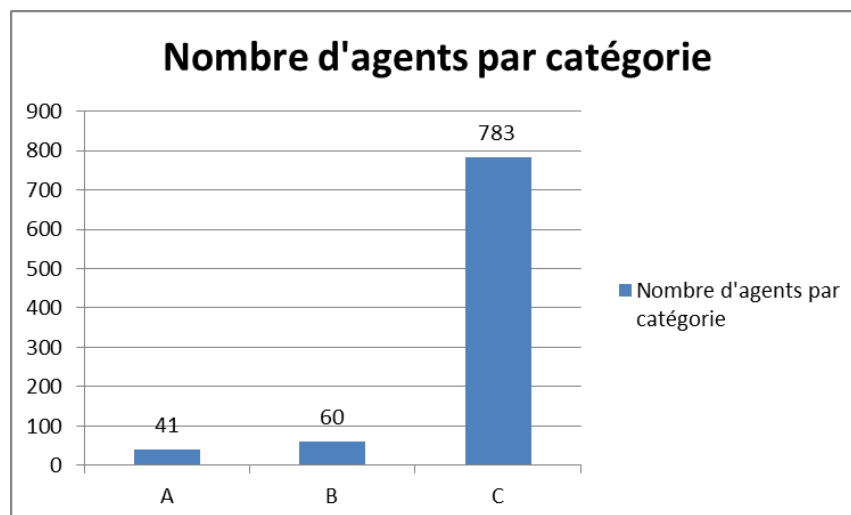
Au 31 décembre 2022, les effectifs communaux se décomposent de la façon suivante:

**Répartition par statut de l'effectif rémunéré**

Statut	2021	2022
<i>Titulaires/stagiaires</i>	443	420
<i>Contractuels de droit public</i>	446	464
<i>Contrats aidés</i>	1040	961
<i>Collaborateurs de cabinet</i>	3	3
<i>Apprentis</i>	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>1933</b>	<b>1848</b>

**Répartition de l'effectif permanent par catégorie :**

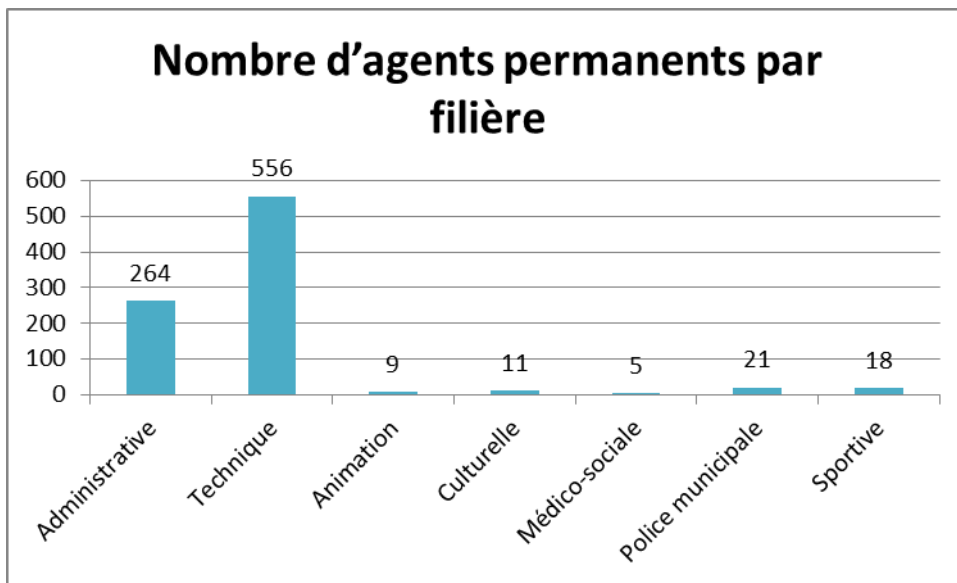
Catégorie	Nombre d'agents par catégorie
A	41
B	60
C	783
<b>Total</b>	<b>884</b>



### Répartition par filière des agents permanents

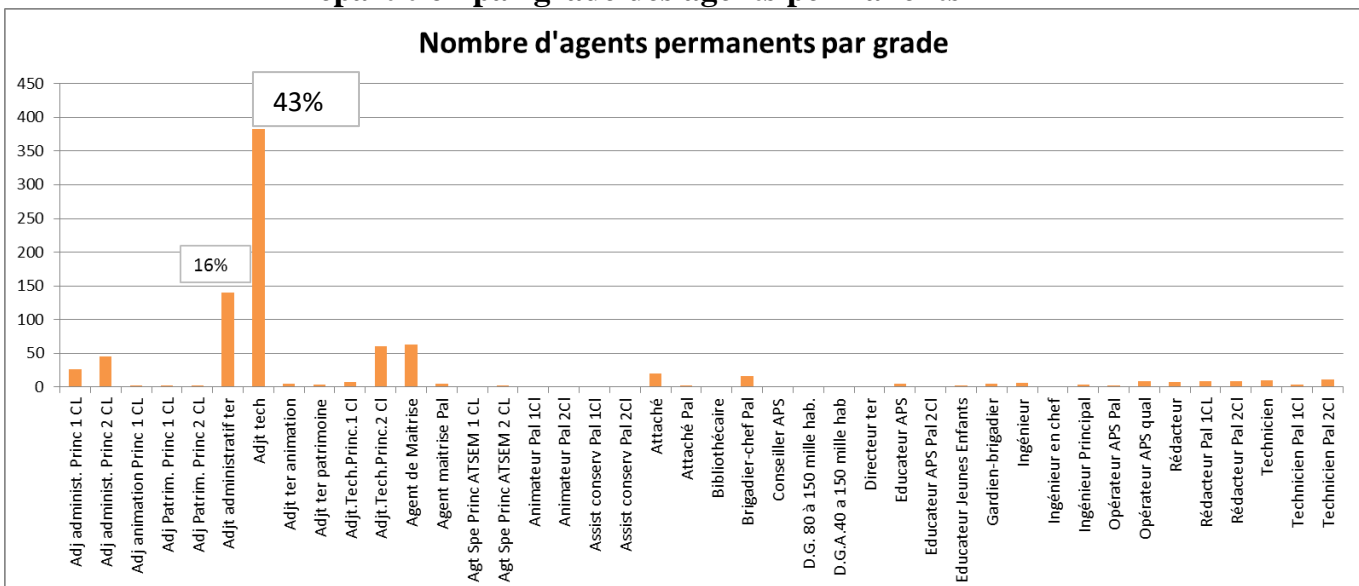
Filière	Nombre d'agents par filière
Administrative	264
Technique	556
Animation	9
Culturelle	11
Médico-sociale	5
Police municipale	21
Sportive	18
<b>Total</b>	<b>884</b>

### Nombre d'agents permanents par filière



### Répartition par grade des agents permanents

#### Nombre d'agents permanents par grade



## 2. LA MASSE SALARIALE

<b>EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE ENTRE 2019 ET 2022</b>				
<b>ANNEE</b>	<b>2019</b>	<b>2020 (*)</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>MONTANT REALISE</b>	<b>46 834 339,04 €</b>	<b>44 999 175,03 €</b>	<b>48 797 115,82 €</b>	<b>51 932 555,71 €</b>
<i>(*) année marquée par une baisse de l'effectif des contrats aidés et un fonctionnement à la baisse des services communaux : crise sanitaire/confinement</i>				

Nous notons une croissance ascendante de la masse salariale davantage marquée entre 2021 et 2022. Cette augmentation du chapitre 012 charges de personnel pour l'année 2022 s'explique notamment par les facteurs suivants :

- Revalorisation du SMIC par trois fois en janvier, mai et août 2022
- Hausse du point d'indice
- Déploiement du RIFSEEP entré en vigueur au 1er janvier 2022

Le montant de la masse salariale en 2022 correspond à une « vitesse de croisière » qui permet à la collectivité non seulement de répondre à ses différentes obligations notamment réglementaires et législatives mais aussi à la pauvreté sociale par le maintien des recrutements de contrats aidés.

## 3. BILAN DES ACTIONS DE FORMATION

En matière de formation du personnel communal, il convient de souligner l'action de la collectivité en matière de développement et de valorisation des compétences internes.

En effet, parallèlement aux formations obligatoires notamment dans le domaine de la prévention et de la sécurité au travail, la collectivité organise régulièrement des formations « métiers » en intra (sur le territoire communal) avec le concours d'organismes extérieurs ou du CFNPT afin de favoriser la participation des agents à ces formations. En outre, plusieurs formations sont dispensées par le formateur de la collectivité.

Enfin, nous notons une utilisation plus « démocratisée » du compte personnel de formation par les agents (15 demandes accordées par l'autorité territoriale en 2022) et ce, dans des domaines très divers.

Les éléments chiffrés ci-après témoignent de ces constats :

**Formations internes (dispensées par le personnel communal)**

Thématiques	Nombre d'agents formés	Nombre de jours de formation	Nombre total de jours de formation
Formation "Accueil, encadrement, bio-nettoyage, pratique de l'hygiène"	337	1	337
Formation "aides maternelles des écoles"	20	1	20
Formation initiale SST	13	3	39
Formation Recyclage 'Sauveteur secourisme du travail'	26	2	52
Formation "Elections législatives 2022, formation des secrétaires"	80	0,5	40
<b>TOTAL</b>	<b>476</b>	<b>7,5</b>	<b>488</b>

**Formations domaine « prévention et sécurité au travail »**

Thématiques	Nombre d'agents formés	Nombre de jours de formation	Nombre total de jours de formation	Coût
Recyclage SSIAP 1	2	4	8	616,00 €
Recyclage CACES R489 3	4	2	8	1 200,00 €
Recyclage CACES 486 B	4	2	8	2 400,00 €
Formation de Prévention de secours civiques de niveau 1 - PSC1	123	1	123	6 519,00 €
Equiper de première intervention EPI	136	1	136	8 543,52 €
Prévention des risques liés à l'activité physique PRAP	20	2	40	3 360,00 €
Permis CE + FIMO	1	210	210	3 100,00 €
Recyclage FCO	1	5	5	490,00 €
Recyclage AP2	1	3	3	1 314,00 €
Formation CHSCT	2	2	4	1 552,08 €
<b>TOTAL</b>	<b>294</b>	<b>232</b>	<b>545</b>	<b>29 094,60 €</b>

## Formations CNFPT organisées en intra (pour notre personnel et dans nos locaux sur cotisation)

Thématiques	Nombre d'agents formés	Nombre total de jours de formation
Le rôle d'accueillant dans les lieux d'Accueil Enfants, Parents"	16	48
Conduite de l'entretien professionnel	80	40
La prévention et l'épuisement des professionnels de l'accueil de l'enfant (Ecoles)	32	96
Le nettoyage de locaux et matériels en restauration collective	42	84
Initiation à l'achat public en bibliothèque	17	51
L'organisation et la gestion de son temps	55	137,5
La prise de notes et la rédaction de comptes-rendus	34	102
L'approche générale des finances - module 1	18	54
L'approche générale des finances -module 2	18	54
L'approche général des finances - module 3	18	54
Gestion du Stress	19	38
<b>TOTAL</b>	<b>349</b>	<b>758,5</b>

### Demandes d'utilisation du CPF : Compte Personnel de Formation

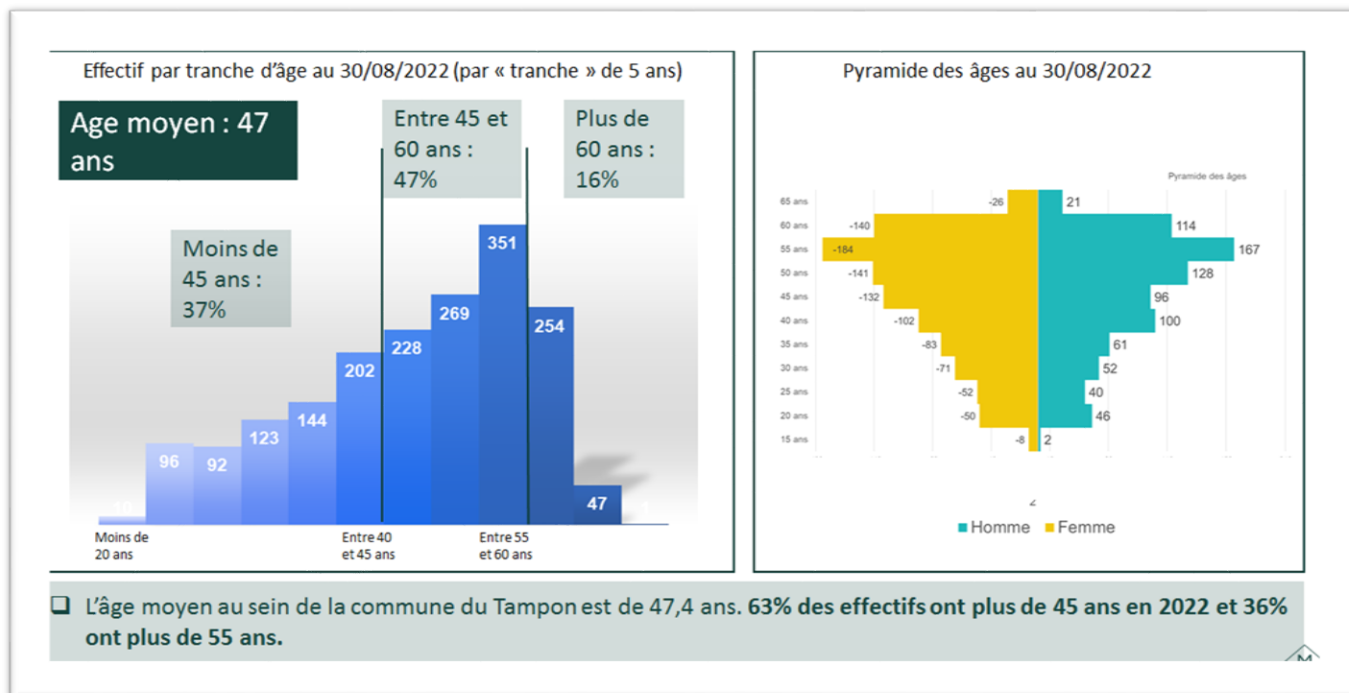
Nombre d'agents ayant demandé l'utilisation du CPF en 2022	Nombre d'heures utilisées	Participation financière commune
15	1139,5	800,00 €

#### **4. ACCOMPAGNEMENT GPEC : GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES**

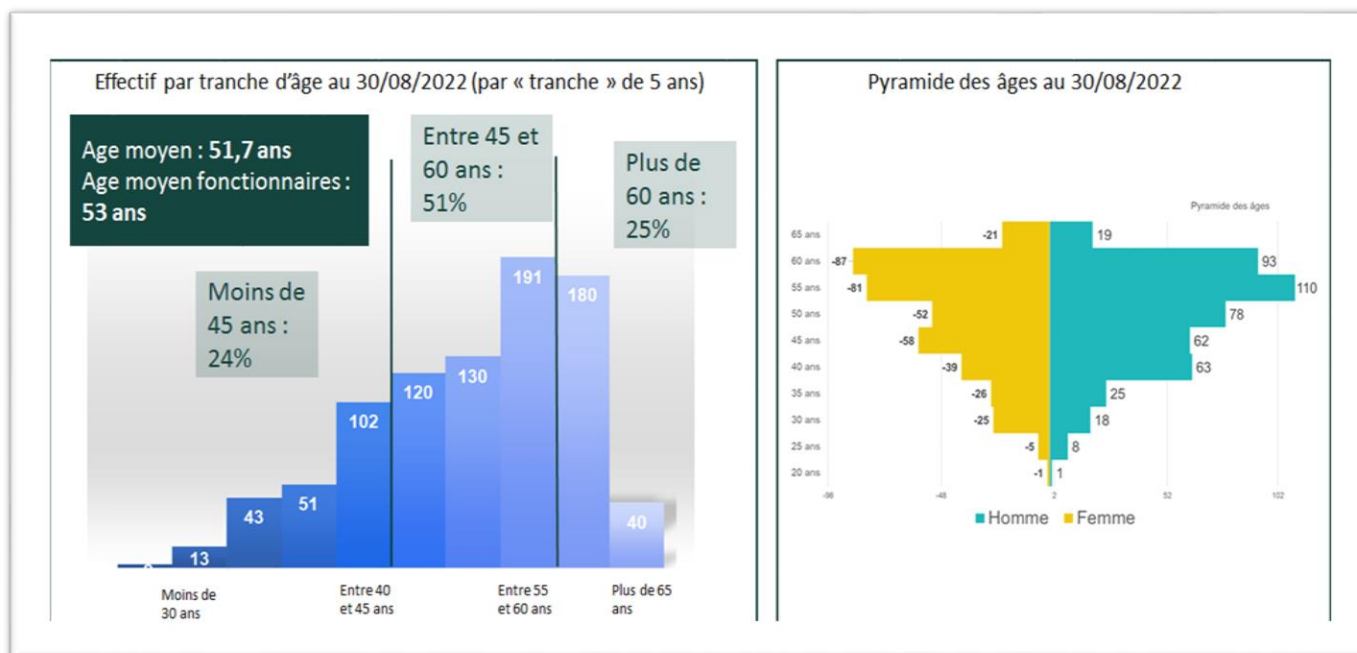
Face aux nombreux départs à la retraite, la collectivité a fait le choix de solliciter l'accompagnement d'un cabinet externe afin de l'accompagner dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Cet accompagnement nécessaire pour une meilleure anticipation des départs à la retraite a débuté en novembre 2022 et s'achèvera au 1er semestre 2023.

## Pyramide des âges (personnel communal y compris les contrats aidés)



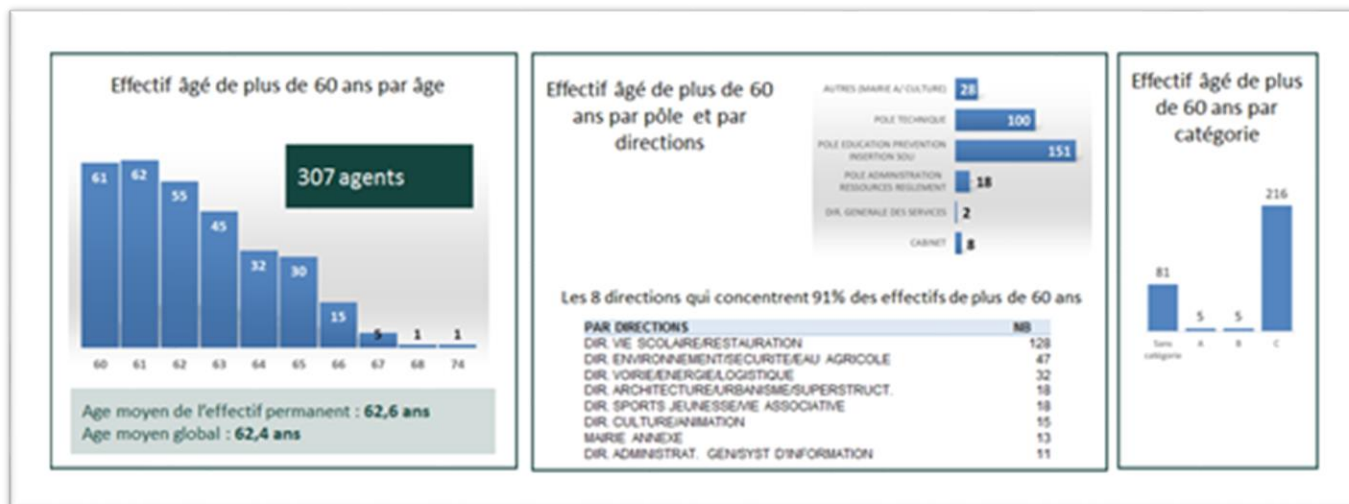
## Pyramide des âges (effectif permanent)



L'âge moyen des effectifs permanents est de 51,4 ans (contre 45,5 ans pour la FPT en France entière en 2019 par exemple). La collectivité compte 46 agents permanents de plus de 50 ans contre 1 agent de moins de 30 ans (contre 2,4 agents de plus de 60 ans pour 1 agent de moins de 30 ans en France).

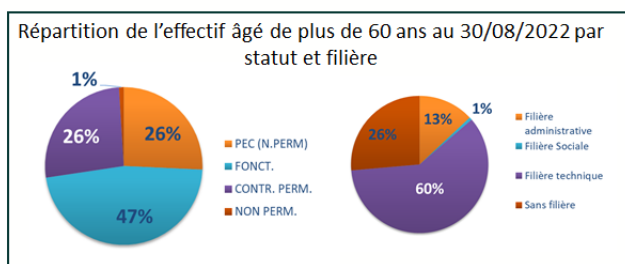
76% des effectifs ont plus de 45 ans en 2022. 225 agents ont plus de 60 ans et seront sûrement partis à la retraite d'ici 5 ans et 412 agents permanents pourraient partir dans les 10 ans à venir (+ de 55 ans soit 47% des agents en contrat permanent)

## Focus sur les agents de plus de 60 ans



Les effectifs de 60 ans et plus représentent plus de 16% des agents de la collectivité: 60% des plus de 60 ans ont 62 ans et plus.

Plus de 80% des agents de plus de 60 ans exercent au sein des pôles Techniques et Education.



Effectif âgé de plus de 60 ans au 30/08/2022 par cadre d'emploi

CADRE D'EMPLOI	NB	% des effectifs
Adjointes techniques territoriaux	132	30%
Grade non statutaire - sans cadre emploi	81	9%
Agents de maîtrise Territoriaux	51	70%
Adjointes administratifs territoriaux	31	14%
Rédacteurs Territoriaux	5	21%
Attachés Territoriaux	2	6%
Emplois fonctionnels administratifs	2	100%
Agents ter. specialis. ecoles maternelles	2	67%
Ingénieurs en chef territoriaux	1	100%

Part des effectifs de plus de 60 ans dans l'effectif global par statut et par filière

STATUT	NB	% des effectifs
PEC (N.PERM)	79	9%
FONCT.	144	33%
CONTR. PERM.	81	19%
NON PERM.	3	14%

FILIERE	NB	% des effectifs
Filière administrative	40	14%
Filière Sociale	2	33%
Filière technique	184	34%
Sans filière	81	9%

**225 agents permanents ont plus de 60 ans et 144 fonctionnaires**

- Presque la moitié des effectifs âgés de plus de 60 ans sont des fonctionnaires (qui représentent 24% des agents de la collectivité) et 60% appartiennent à la filière technique.
- En termes de cadre d'emplois, 30% des adjointes techniques (soit 132 agents) et 70% des agents de maîtrise territoriaux pourraient également être « retraitables » dans les 5 ans à venir.
- Au sein de la filière administrative, 14% des adjointes administratifs territoriaux pourraient partir en retraite d'ici 5 ans, 33% des agents de la filière sociale et 34% des agents de la filière technique.

## 5. LES RESSOURCES HUMAINES EN 2023

Pour 2023, la gestion des ressources humaines sera principalement orientée vers les actions suivantes :

- Achèvement du déploiement du RIFSEEP au regard des nouvelles dispositions issues de la délibération n°33-20220930 du 30 septembre 2022.
- Accompagnement GPEC : analyse des préconisations issues de l'étude effectuée par le prestataire et définition d'un plan pluriannuel d'actions
- Réflexion sur l'anticipation des départs à la retraite (recours à l'apprentissage, recrutements sur emplois permanents, formation)
- Etude et mise œuvre des dispositions législatives en matière de déontologie, cartographie des métiers, charte des élus, code de conduite des agents

## II. LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS ET LE DEVELOPPEMENT DE LA PLAINE DES CAFRES

Le territoire de la Plaine des Cafres est au cœur de nouveaux enjeux de développement économique, politique et social. La production maraichère, l'élevage et une forte production laitière représentent à la fois des leviers de l'économie locale mais également l'empreinte de ce territoire des hauts.

Par ailleurs, les paysages magistraux des hauts, la recherche de déconnexion, d'authenticité, d'un retour à la nature, font de la Plaine des Cafres un territoire unique, très attractif, prisé des Réunionnais et des touristes.

### Principales réalisations 2022

L'année 2022 a été consacrée principalement à l'instruction des dossiers règlementaires des projets structurants :

- **Parc du volcan** : dossier transmis en décembre 2022 au service instructeur
- **Retenue Piton Sahale** : transmis en octobre 2022
- **Tyroliennes** : transmission du dossier de permis d'aménager en septembre 2022
- **Cimetière** : transmission du dossier de déclaration Loi sur l'eau et du permis d'aménager en septembre 2022
- **Chemins d'exploitation lanternes et Pétréas** : finalisation du dossier règlementaire et de subvention.
- **Hélistation** : réalisation des premières études de faisabilité et approche sur la partie environnementale
- Suivi des actions de **luttés contre les espèces invasives envahissantes** et mise en œuvre des mesures compensatoires
- **Belvédère** : Lancement des travaux en mars 2022 du chantier d'aménagement de surface
- **Irrigation** : Diagnostic et sécurisation du réseau

### Enjeux et actions 2023

Les projets mis en œuvre en 2023 permettront de valoriser les actions en faveur du développement de l'agriculture et de l'élevage (1), le développement touristique et économique du territoire (2), sans oublier la valorisation du patrimoine communal et du cadre de vie des usagers (3).

Tous les projets de développement du territoire des hauts s'inscrivent dans le mouvement actuel de développement durable et de transition énergétique (4).

### 1. CONFORTER, AMELIORER ET DEVELOPPER LES ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

En matière d'irrigation en eau brute, la commune du Tampon s'est engagée à poursuivre les actions en faveur du développement de la filière agricole et

d'élevage notamment en réalisant des investissements structurants.

### 1/ Réalisation de la 3ème retenue collinaire de Piton Sahale

- Les travaux inscrits au Schéma directeur d'irrigation de 2014 démarreront dès le mois de mars 2023, pour une fin des travaux en juin 2024.
- Cette retenue collinaire permettra de renforcer le périmètre d'irrigation des Herbes Blanches sur le secteur aval, d'étendre le périmètre de Piton Marcellin et d'atteindre 600 Hectares de périmètres irrigués.

### 2/ Schéma Directeur d'Irrigation

- La finalisation et la mise à jour du schéma d'irrigation permettront à terme la création de 4 nouvelles retenues collinaires complémentaires aux fins de couvrir la partie Est du territoire du Tampon.

### 3/ Création de retenues collinaires de petites capacités

- Réalisation des études de conception et réalisation des Piton Villiers et Piton Mahot.

### 4/ Réalisation de chemins d'exploitation

- Suite au recensement de 50 kms de chemins d'exploitation sur l'ensemble du territoire communal, l'année 2023 concernera la phase études pour 34 kms et le démarrage d'une phase réalisation pour 16 kms.

### 5/ Régie d'irrigation d'eau brute

- Doter les abonnés d'un système de la télérelève. Ce dernier permettra des relevés et des émissions de factures réguliers et automatiques.

## **2. ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE**

Il s'agit de mettre en valeur des sites remarquables de la Plaine des Cafres notamment sur le périmètre de Bois Court et du Bourg Murat.

### 1/ Finalisation de l'opération d'aménagement touristique du belvédère de Grand bassin

- Les travaux d'aménagement de surface et paysagers devraient se terminer en juin 2023. Les plantations amélioreront la biodiversité du site par la plantation de plantes essentiellement endémiques.
- Il est envisagé la pose d'une nouvelle horloge hydraulique ainsi qu'une plateforme en verre qui couvrira 50% de la plateforme existante du point de vue de Grand Bassin.
- Aménagement d'une voie de secours sur le chemin du bois cassant.

### 2/ Parc du volcan

- Réalisation de la tranche 1 du parc de loisir du Bourg Murat, permettant notamment la mise en valeur de la végétation endémique des Hauts, sur les 20 hectares que constitue le parc du volcan.
- La lutte contre les espèces invasives se poursuit à l'instar de 2022.
- Démarrage d'un atelier chantier d'insertion relatif à la préservation et valorisation du patrimoine endémique des hauts.

### 3/ Hélistation

- Les études de faisabilité étant réalisées, cette année 2023 consacra la phase de conception et de réalisation de l'hélistation des Hauts.

### 4/ Téléphérique

- Suite à l'attribution du marché, les études règlementaires et de conception-réalisation démarreront.

### 5/ Tyroliennes

- Construction et mise en service d'un ensemble de tyroliennes au départ du Piton Dugain et arrivée au champ de foire.

### 6/ Aménagement de la route forestière

- Lancement d'un concours préalablement à la mise en œuvre de ce chantier.

### 7/ Création d'un parcours de santé

- Sur le pourtour des 20 hectares du parc du volcan.

## **3. VALORISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL ET DU CADRE DE VIE DES USAGERS**

Les projets mis en œuvre viseront à améliorer l'accueil ainsi que le cadre de vie et les services aux usagers.

### 1/ Amélioration du bâti scolaire

- Lancement du programme ambitieux de réfection du bâti des 12 écoles des hauts (peinture, clôture).
- Un diagnostic des établissements est en cours de réalisation, permettant de prioriser les actions à mettre en œuvre.

### 2/ Améliorer l'accès des citoyens au service public

- Lancement d'un concours pour la création d'un centre administratif permettant d'accueillir l'ensemble des services communaux de la Plaine des Cafres.

### 3/ Maison France Services

- Développer les permanences des différents partenaires intervenants sur le site (pôle emploi, CAF, CGSS, PLIE, maison de justice et de droit, AD2R, MLS...).

### 4/ Extension du cimetière de la Plaine des Cafres

- L'ensemble des études afférentes au projet étant terminées, le démarrage de la phase travaux est prévu en mars 2023 pour s'achever en décembre 2023.

## **4. DES PROJETS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA TRANSITION ENERGETIQUE**

L'objectif étant d'une part la réduction de la facture énergétique et d'autre part la

mise en œuvre de projets innovants valorisant les ressources naturelles.

#### 1/ Potentiel photovoltaïque

- Lancement d'une étude sur l'ensemble du patrimoine communal de la Plaine des Cafres afin de connaître la capacité de chaque site à produire sa propre énergie solaire.
- Lancement d'une expérimentation sur un secteur du territoire et ainsi créer un modèle vertueux.

#### 2/ Modernisation de l'éclairage public

- Travaux de remplacement de 4 775 points lumineux sur l'ensemble du territoire communal pour la mise aux normes et remplacement lampes par des leds.
- Finalisation actuelle de l'attribution.
- Démarrage des travaux à compter du mois de mars 2023.

#### 3/ Création d'une station de transfert d'énergie par pompage

- Après obtention d'une subvention de l'ADEME, lancement de l'étude de faisabilité.
- Il s'agit d'un projet innovant qui permettra le stockage d'énergie sous forme hydraulique à partir des retenues de grandes capacités.

#### 4/ Plateforme de transit

- La loi AGECE de 2021 de lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire permet à la commune de créer une plateforme de transit de matériaux afin qu'elle puisse réintégrer ses matériaux lors de la mise en œuvre de ses propres chantiers.
- L'accompagnement du bureau d'étude en 2022 nous permet de passer à l'étape de réalisation de ladite plateforme.

### **III. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE**

#### **1. FACILITER L'IMPLANTATION ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE**

##### **Principales réalisations 2022**

#### 1/ Organisation du Forum de la création / reprise d'entreprises à destination des porteurs de projet du Tampon

- Ce forum a permis de mettre en avant le réseau de partenaires qui accompagnent et/ou financent les créateurs d'entreprises.
- Action réalisée en partenariat avec la Direction de la Cohésion Sociale.

#### 2/ Organisation d'un « Concours de l'entrepreneuriat »

- Accessible aux porteurs de projet domiciliés dans les quartiers prioritaires de la ville et/ou qui créent leur activité dans l'un des quartiers prioritaires du Tampon.
- Cette action a été réalisée en partenariat avec la Direction de la Cohésion Sociale.

#### 3/ Lancement de l'étude relative à l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité

## Extérieure pour la ville du Tampon.

### 4/ Dans le cadre du transfert des compétences des ZA de la Loi NOTRE à la CASUD pour les zones d'activités sur la commune du Tampon

- Les travaux de la ZAE Les Palmiers à Trois Mares sur 5 ha sont terminés, les 34 parcelles ont été attribuées sous les formules de location/vente et en cession directe.
- La modernisation de la ZAE Trois Mares engagée sur le deuxième semestre 2020 afin d'améliorer les conditions de travail des entreprises installées a été réceptionnée.
- Les études engagées en 2021 pour la réalisation de la ZAE du 14ème km, prévue sur 10 ha, et qui a vocation à être avec une dominante d'activités artisanales, se poursuivent.
- Concernant la ZAE du 19ème, prévue sur 23 ha, les études préliminaires ont été lancées sur 2022.
- Les zones d'activités étant de la compétence de la CASUD, la Commune mettra à disposition le foncier nécessaire à l'aménagement des parcelles qui seront cédées aux entreprises.

### Enjeux et actions 2023

#### 1/ Dans le cadre du transfert des compétences des ZA de la Loi NOTRE à la CASUD pour les zones d'activités sur la commune du Tampon

- Après la réception de la première tranche des travaux de la ZAE Les Palmiers à Trois Mares sur 5 ha et l'attribution des 34 parcelles, les travaux de la deuxième tranche pour 4 ha des parcelles supplémentaires se poursuivront.

#### 2/ L'aménagement des locaux de l'APECA vers la réalisation d'une pépinière d'entreprises

- Afin d'accueillir des entreprises artisanales, situées principalement dans les domaines des métiers d'art et de la transformation agro-alimentaire des produits du terroir, la Commune a démarré la réhabilitation d'un bâtiment de l'ex-APECA pris à bail avec le Département.
- Environ 1000 m<sup>2</sup> ont été livrés en 2021 et peuvent accueillir différentes entreprises de manière à étoffer l'offre de services de Bourg-Murat et du 23<sup>ème</sup> km.
- La mise aux normes ERP des locaux est en cours. La procédure d'appel à candidatures sera lancée en 2023.
- Une étude de faisabilité pour la mise en place d'un projet global de tiers lieu est en cours en partenariat avec la CASUD.

#### 3/ Facilitation de l'accès aux marchés publics pour les entreprises du Tampon

- Organisation d'une rencontre entre les acteurs économiques (entreprises, chambres consulaires et partenaires) et la collectivité afin de présenter aux chefs d'entreprises la programmation des opérations de travaux (et les marchés d'acquisition) afin qu'ils puissent se positionner et se préparer à répondre à nos consultations et marchés.
- La présentation de la programmation sera complétée par l'offre de services des partenaires pour l'accompagnement dans la réponse aux marchés et l'information sur les clauses sociales.

#### 4/ Adhésion au dispositif de l'Opération de Revitalisation de Territoire : Diagnostic territorial

- L'ORT ayant pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité (...), la transmission à l'Etat suppose que le projet soit défini dans sa globalité.
- Il conviendra de procéder à un diagnostic territorial permettant de définir les axes principaux d'actions sur le territoire du Tampon, que ce soit sur le volet commercial ou touristique. La totalité du territoire devra être concerné.

#### 5/ Organisation d'un « Salon de l'Artisanat »

- Ce salon permet de faire la promotion et de valoriser les métiers du secteur de l'artisanat avec une attention particulière pour les métiers de bouche et l'artisanat d'art.
- A travers cette manifestation, l'accent sera mis sur les offres d'emploi du secteur, les offres de formations (initiale et continue) et les opportunités de création d'entreprises.
- Cet évènement participera au travail de prospection en cours en vue des projets à portée économique du territoire.

#### 6/ Elaboration d'un Règlement Local de Publicité Extérieure pour la ville du Tampon et mise en œuvre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

- Le marché a été lancé en 2022 pour la réalisation d'un diagnostic territorial permettant d'édicter des règles adaptées aux caractéristiques du territoire de la commune, qui ne seraient pas prises en compte par une réglementation nationale plus large (le RNP).
- Ce marché comprend également une mission d'assistance technique, administrative et d'accompagnement pour le recueil des données nécessaires à la mise en œuvre, au calcul et au recouvrement de la TLPE.
- Le diagnostic sera livré début 2023 et les travaux pour l'élaboration du RLP se poursuivront sur 2023.

## **2. SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE**

### **Principales réalisations 2022**

#### 1/ Accompagnement des exploitants agricoles dans la sécurisation de l'eau agricole / Délégation de la gestion du dispositif d'aide à la réhabilitation des retenues collinaires individuelles du territoire à la commune du Tampon

- Pour répondre à la crise sanitaire de la Covid-19, le Département s'est mobilisé en faveur de la relance d'activité sur le territoire à travers son Plan Départemental de Relance Économique et Sociale couvrant la période 2020-2025.
- Un volet spécifique a été consacré au domaine agricole. C'est dans ce cadre que le Département a mis en place un dispositif d'aide aux agriculteurs pour la réhabilitation de retenues collinaires individuelles. Compte tenu du nombre d'exploitations agricoles situées sur Le Tampon, de l'importance de l'enjeu agricole sur le territoire et des délais actuels de traitement des dossiers par le service instructeur, la commune du Tampon a souhaité intervenir dans ce dispositif d'aide afin d'en accélérer la mise en

œuvre par une gestion de proximité.

- Dans le cadre de ce dispositif, 34 agriculteurs ont été accompagnés pour la réhabilitation de leurs retenues collinaires individuelles dont le volume varie entre 900 et 3000 m<sup>3</sup>.
- Budget alloué : 1 354 874 € (dont 1 286 094 € de subvention départementale et 68 780 € de fonds propres).
- Le dispositif n'a pas été ouvert par le Département sur l'année 2022 pour l'instruction de nouveaux dossiers ; néanmoins, le suivi administratif et technique des dossiers 2021 s'est poursuivi sur 2022.

## 2/ Lancement d'une étude sur l'opportunité de la mise en place d'une formation universitaire post-bac dans le domaine agricole au tampon

- Réalisation du diagnostic territorial et définition des enjeux et des objectifs de ce projet et lancement d'une étude complémentaire sur les partenariats à développer dans ce cadre.

## 3/ Accompagnement des agriculteurs ayant subi les dommages du cyclone Batsiraï

- 190 agriculteurs ont été accompagnés pour le dépôt de leurs dossiers de demande de fonds de secours des Outre-mer pour les pertes agricoles cyclone relatives au cyclone Batsiraï (du 2 au 4 février 2022)

## **Enjeux et actions 2023**

### 1/ Accompagnement des exploitants agricoles dans la sécurisation de l'eau agricole / Délégation de gestion du dispositif d'aide à la réhabilitation des retenues collinaires individuelles du territoire à la commune du Tampon

- Poursuite du travail engagé pour l'accompagnement des agriculteurs avec la réouverture du dispositif par le Département prévu en 2023.

### 2/ Formation universitaire post-bac dans le domaine agricole au Tampon

- Poursuite du projet en fonction des orientations de l'étude.

### 3/ Mise en place de la charte agricole sur le territoire de la commune du Tampon

- Celle-ci constituera un outil d'élaboration, de suivi et d'évaluation d'un projet agricole communal qui sera articulé avec des projets urbains, environnementaux et économiques sur le territoire communal, cohérent avec les orientations agricoles régionales, nationales et européennes et partagé par les différents acteurs agricoles et de l'aménagement du territoire.
- La charte sera cosignée par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Chambre d'Agriculture de La Réunion et la commune du Tampon.

## **IV. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **1. PLANIFIER UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DU TERRITOIRE**

## **Principales réalisations 2022**

Le Plan local d'Urbanisme qui a été adopté lors du Conseil municipal du 8 décembre 2018 est devenu exécutoire le 14 janvier 2019.

L'année 2022 a permis de poursuivre sa bonne application au travers de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, mais également d'explicitier cette nouvelle réglementation, en particulier aux administrés lors de la réception du public et plus généralement à l'ensemble des interlocuteurs du service.

La commune a approuvé lors du conseil municipal du 30 octobre 2021 la modification simplifiée n°2 du PLU en vue de la rectification d'erreurs matérielles de zonage sur le 17ème km et le 23ème km.

## **Enjeux et actions 2023**

### 1/ Evolution du Plan Local de l'Urbanisme :

Par délibération du Conseil municipal en date du 17 juillet 2021, la commune a engagé une modification du Plan Local d'Urbanisme afin de procéder à des évolutions des documents graphiques (zonages liés aux emplacements réservés, corrections du règlement, ...), ce document ayant deux années d'exercices.

Ces travaux ont été différés à 2023 dans la mesure où, le 21 avril 2022, l'arrêté municipal n°14-2022 a prescrit une autre modification prioritaire du PLU afin d'appliquer la décision du Tribunal Administratif (Jugement Avant Dire Droit n°1900918) de renforcer d'une part l'évaluation environnementale du rapport de présentation par une partie dédiée à l'emplacement réservé n° 46 et, d'autre part, d'annuler le classement en zone inondable issu du STPC des parcelles cadastrées sections BW131, 132 et 3279.

La préparation du dossier de modification correspondant s'est faite en 2022, à travers notamment la rédaction d'un rapport environnemental sur l'ER n°46 et les réajustements cartographiques sur le zonage des parcelles BW131, 132 et 3279 et ce dossier est actuellement soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées et pour instruction à l'Autorité Environnementale afin de définir si une évaluation environnementale sera nécessaire. Une fois ces avis et décision rendus, l'enquête publique sera ouverte préalablement à la délibération du Conseil Municipal qui entérinera cette modification du PLU.

### 2/ La planification urbaine :

Les principales orientations relatives en matière de planification urbaine sont les suivantes:

- Dans le cadre de l'application du Plan Local d'Urbanisme, la convention d'accompagnement avec le CAUE sera reconduite afin d'accompagner notre service instructeur sur les nouvelles formes urbaines.
- Lancement du règlement sur la mise en place de la Taxe Locale sur la Publicité

Extérieure afin d'encadrer la publicité et éviter la pollution visuelle qui a parfois tendance à encombrer l'espace public.

- Lancement d'un Schéma de voirie en lien avec le Plan de déplacements Urbains établi par la CASUD.
- Lancement d'un plan d'alignement des voies publiques.

3/ Une action foncière encadrée au service d'un aménagement équilibré du territoire communal, des orientations municipales en faveur de la réalisation de projets structurants qui devront répondre à la poursuite des objectifs suivants :

- La structuration et l'équipement des quartiers de la Commune et ses écarts,
- Le développement urbain du Centre-ville et des bourgs (projet de logements et équipements publics, ...);
- L'amélioration et l'extension des voiries et des réseaux (prolongement du boulevard Général de Gaulle, voie urbaine, voies de liaisons...).

## **2. LE LOGEMENT: ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT**

Le Tampon connaît au sein du Bassin Sud un développement urbain important ainsi qu'une progression démographique qui se stabilise avec un taux de croissance annuel moyen de +0,6%.

Au 1er janvier 2021, la commune compte 31 990 résidences principales, dont 14,57 % sont des logements locatifs sociaux (4543 logements). L'effort de production doit ainsi être soutenu pour répondre à l'obligation de la loi SRU d'atteindre 20% de logements sociaux fixée pour la commune du Tampon.

C'est dans ce cadre que la commune poursuit une politique dynamique de l'habitat à travers plusieurs leviers :

- La constitution de réserves foncières permettant de faciliter la construction de logements sociaux, en faveur de l'ensemble des publics (social, intermédiaire, étudiants, personnes âgées). Au-delà de l'exercice de son droit de préemption pour assurer une maîtrise du foncier destiné à des opérations de logement, la commune établit également des conventions de portage foncier et financier avec l'EPFR. ;
- La garantie pour les emprunts des bailleurs auprès notamment de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- En ce contexte de crise sanitaire et économique, la collectivité apporte exceptionnellement un soutien financier afin de compenser les déficits pour des opérations déjà programmées voire en chantier.

L'objectif de la commune est la réalisation de 3 000 logements entre 2020 et 2026, dont 1 000 logements à destination des personnes âgées et 600 pour les étudiants.

La mise en œuvre de ces objectifs ambitieux implique d'un côté un accompagnement des opérateurs, que ce soit pour des réalisations en direct ou en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement), et ceci dès la phase de prospection foncière jusqu'à la livraison des opérations, et d'un autre côté une réflexion quant à l'aménagement et la structuration de la ville et des quartiers : trame viaire, équipements scolaires, sportifs,

médicaux, aires de jeux, parcs, locaux d'activités en pied d'immeuble pour y implanter commerces et services de proximité...

### Principales réalisations 2022

En 2022, le Tampon comptait 274 logements sociaux supplémentaires par rapport à 2021 :

- La SODEGIS a livré en juillet 34 LLS et 24 PLS à proximité du lycée (Résidence « Roland Garros »), en novembre 30 LLS rue Benjamin Hoarau en centre-ville (Résidence « Julien Hoarau ») et décembre 44 PLS à Trois Mares, rue Montaigne (Résidence « Sénardière »).
- La SEMAC a livré en décembre la résidence « Gufflet » sur le prolongement du boulevard Général de Gaulle (19 LLTS et 26 LLS familiaux auxquels s'ajoutent 50 LLTS dédiés aux personnes retraitées)
- La SHLMR a livré en décembre 47 LLTS en centre-ville, rue du Stade (résidence Vi-Tong)

La Commune favorise par ailleurs la production de logements sociaux en se portant garante des prêts contractés par les bailleurs auprès de la CDC.

En 2022, elle a ainsi accordé sa garantie d'emprunt pour 4 opérations (Gufflet de la SEMAC, Sonate de la SEMAC, Jardins d'Eléa de la SEMADER, Boulanger de la SODEGIS) à hauteur de 31,5 Millions d'Euros. A cela s'ajoute deux garanties pour les prêts de la SODEGIS visant à réhabiliter les résidences Chapelle et Orchidées 1 pour un montant de 1,15 Million d'Euros.

### Enjeux et actions 2023

Ce ne sont pas moins de 14 opérations pour la réalisation de **733 logements (dont 156 destinés aux personnes retraitées) qui sont en chantier au 1er janvier 2023** :

- Jean Payet (SODEGIS) : 20 LLS et 46 LLTS à Trois Mares
- Aimé Gonthier (SHLMR) : 46 LLS à Bérive
- La double opération Baret-Sautron (SHLMR) : 24 LLS et 31 PLS sur le boulevard Général de Gaulle
- Villages d'Or (SIDR) : 20 LLS et 58 LLTS rue Bertaut (partie basse) dédiés aux personnes retraitées
- Delisle-Bertaut (SODEGIS) : 20 LLS dédiés aux personnes retraitées et 93 PLS en centre-ville
- Laure Fontaine (SODEGIS) : 30 LLS en centre-ville
- Grenadelles (SIDR) : 51 LLS à la Pointe
- -Ligne des 400 (SHLMR) : 25 LLS et 5 PLS dans la partie basse de la rue Fréjaville
- Frantz Sanassama (SODEGIS) : 53 LLS et 25 LLTS au 23ème KM
- Jardins d'Eléa (SEMADER) : 66 LLS à Trois Mares (chemin Luc Hoarau)
- Horus (SODEGIS) : 78 PLS (dont 14 dédiés aux personnes retraitées) boulevard Général de Gaulle
- Boulanger (SODEGIS) : 21 LLS et 11 LLTS au 13ème (rue Eucher Pothin)

- La Case (SIDR) : 60 LLTS (dont 44 dédiés aux personnes retraitées, 48 PLS et 49 LLS

Ainsi, sur ces 14 opérations, 11 devraient être livrées en 2023, ce qui correspond à **623 nouveaux logements**.

Plusieurs autres opérations devraient être mises en chantier en 2023 puisque le financement par l'Etat de près de 2000 logements répartis en une vingtaine d'opérations est déjà prévu ou à l'étude, dont 314 déjà fléchés pour les personnes retraitées.

Dans un souci de structurer et dynamiser les quartiers, la plupart de ces futures résidences comporteront des locaux d'activités en pied d'immeuble afin d'y implanter des commerces et des services de proximité.

Ces nouveaux logements permettront de proposer aux Tamponnais des logements adaptés à leurs besoins en matière de typologie et de ressources afin d'améliorer leur cadre de vie.

Par ailleurs, la commune poursuit son accompagnement des bailleurs et promoteurs afin d'aboutir à des opérations qui correspondent aux ambitions de développement du Tampon : une grande qualité architecturale des résidences, une bonne qualité fonctionnelle des logements, une dynamisation des quartiers par des commerces et services de proximité, la structuration des quartiers par des équipements (aires de jeux, jardins, établissements scolaires et pour la petite enfance...) et par la mise en œuvre d'une trame viaire adaptée à ce développement et permettant les connexions entre les différents quartiers tamponnais.

## **V. L'ENVIRONNEMENT, LE DEVELOPPEMENT DURABLE, LA QUALITE DE VIE**

La ville du Tampon est reconnue comme la ville verte et fleurie par excellence. Cette perception est enrichie par la poursuite des actions communales en faveur de la biodiversité et renforcée par la lutte contre les espèces invasives.

### **1. L'ENVIRONNEMENT : AMELIORER LE CADRE DE VIE**

#### **Principales réalisations 2022**

1/ Travaux en cours de finalisation pour le projet d'extension du Parc des Palmiers

2/ Poursuite du développement de la production de palmiers destinés à la plantation des abords des routes

3/ Poursuite du projet de la route « mellifère - Endémiel »

- La ville du Tampon a été désignée « Site Pilote pour la reconquête de la Biodiversité », et a obtenu une subvention exceptionnelle de l'Etat pour la mise en œuvre de ce projet, une première pour La Réunion et au niveau national.
- Ce projet a obtenu en 2019, deux prix nationaux : 2ème prix « Fière de ma commune » dans la Catégorie « Environnement » et 1er prix « Les Outre-mer durables ».

#### 4/ Réhabilitation de 3 anciennes décharges

- Études de diagnostic et sondages, phasage de concertation avec les services de l'état, pour la programmation des dossiers DCE.

#### 5/ Renforcement du niveau de propreté urbaine et protection de l'environnement

- Mécanisation du nettoyage et le désherbage manuel notamment

#### 6/ Plantation de palmiers sur tous les axes majeurs de la Commune et suppression des dépôts sauvages par un programme de végétalisation des points noirs paysagers

#### 7/ Plantation de rosiers dans les hauts pour la sauvegarde des espèces

#### 8/ Extension du Jardin Marc Rivière

- Jardin des Plantes à parfums, aromatiques et médicinales à Bel Air.

### **Enjeux et actions 2023**

#### 1/ Belvédère de Grand-Bassin

- Après son aménagement, la municipalité améliorera la biodiversité du site par la plantation de plantes endémiques.

#### 2/ Réalisation de la « Route des abeilles : Endémiel » sur le territoire communal

- Plantation d'espèces mellifères sur un linéaire de 36 km.

#### 3/ Ouverture de l'extension du Parc des palmiers

- Mise en place d'un système d'irrigation intégré par Wi FI innovant permettant d'avoir accès à des informations sur la consommation d'eau.

#### 4/ Réalisation d'une aire de jeux (1000 m<sup>2</sup>) et street work out (500 m<sup>2</sup>)

#### 5/ Réalisation d'un aménagement aux abords du CD3 rue Charles Beaudelaire

- Avec sécurisation de la rue François Hibon et chemin Dassy
- Trottoirs, plantations et embellissement des accotements

#### 6/ Poursuite du développement de la production de palmiers, de plantes endémiques et mellifères

#### 7/ Poursuite du renforcement du niveau de propreté urbaine et mécanisation du nettoyage

#### 8/ Poursuite de la réhabilitation des 3 décharges

#### 9/ Mise en œuvre des mesures compensatoires de la retenue collinaire Piton Marcelin

- Production d'espèces indigènes et endémiques, lutte contre les espèces invasives et plantation des espèces produites sur les parcelles identifiées

#### 10/ Sensibilisation de la population et des scolaires sur l'importance de préserver son environnement

- Biodiversité, lutte contre le gaspillage alimentaire, tri et réduction des déchets, mise en œuvre de l'hôtel à insectes et de nichoirs d'oiseaux

#### 11/ Mise en place d'un dispositif de gestion centraliser pour économie d'eau

#### 12/ Acquisition de véhicules électriques pour l'entretien des Parcs et jardins

#### 13/ Aménagement paysager aux abords de la salle des fêtes 12ème km

#### 14/ Aménagement paysagers aux abords de la gare routière ZAC La Châtoire

#### 15/ Aménagements des 15 sites délaissés pour la reconquête et préservation de la Biodiversité REVE2

## **2. LA QUALITE DE VIE**

### **a) Faciliter l'accès des usagers au service public et en améliorer la qualité**

La Ville du Tampon continuera comme chaque année à assurer son devoir en matière d'entretien de ses équipements. Elle s'engagera dans la poursuite des travaux, des rénovations, et des projets neufs initiés les années précédentes.

Parmi les opérations significatives de l'exercice 2023 figurent :

#### **L'éducation, la culture, le social**

Dans le secteur de l'éducation, la culture et le secteur du social, les équipements demeurent structurants et participent à la qualité de vie sur le territoire communal. Dans la perspective de maintenir cette richesse, la collectivité continue à en faire sa priorité par :

#### 1/ La poursuite des travaux dans les 7 écoles, y compris les travaux d'électricité

- Maternelle et Élémentaire du 14ème km,
- Maternelle SIDR 400,
- Louis Clerc Fontaine,
- Aristide Briand,
- Maternelle et Élémentaire du 17ème km,

#### 2/ La poursuite de la mise en œuvre de préaux dans les écoles

#### 3/ La rénovation des sanitaires de l'Ecole de Bras Creux, avec la sécurisation des réfectoires suite à des actes de vandalisme

#### 4/ La poursuite des études pour la réalisation d'une cuisine centrale au 27<sup>ème</sup> km à Bourg-Murat

- Projet pour lequel la ville a obtenu une subvention « fonds friches »

#### 5/ La transformation de logements de fonction en salles de classe sur le site du groupe scolaire Louis Clerc Fontaine

#### 6/ La finalisation des travaux relatifs à la Grainothèque de Bérive

- Comprenant notamment l'extension de la bibliothèque, l'aménagement de l'aire de jeux et de la Place des Grands Hommes et des Zarboutans

#### 7/ La poursuite des travaux de construction des 4 crèches

- Crèche du 14<sup>km</sup> avec une mise en service pour la rentrée de septembre 2023
- Crèche de la Plaine des Cafres avec une fin des travaux prévisionnelle au 2<sup>ème</sup> semestre, pour une mise en service au 2<sup>ème</sup> semestre 2023
- Crèche de Trois Mares
- Crèche de Bras Creux

### **Les équipements sportifs, les salles d'animations / Grand Chapiteau**

#### 1/ Equipements sportifs

La collectivité poursuivra en 2022 ses projets de réhabilitation de ses équipements sportifs

- La poursuite de la mise en place de clôture et de filets pare ballon sur divers terrains sportifs.
- Le lancement des études pour la construction de tribunes sur les terrains de football (2<sup>ème</sup> tranche)
- Le lancement des études pour la construction de structures couvertes sur des plateaux noirs, assurant ainsi une répartition équilibrée sur le territoire
- La réhabilitation des vestiaires du terrain de foot de Bérive, sécurisation de la MJC (protection climatisation, ouverture et réfection de l'étanchéité)

#### 2/ Aires de jeux

- Réhabilitation d'aires de jeux, et poursuite de la réalisation d'aires de jeux sur le territoire, avec notamment celles de Pont d'Yves et Bérive (livraison fin 1<sup>er</sup> trimestre 2023), Bois court, Bourg Murat, Petit Tampon

#### 3/ La réalisation des études concernant le Camp de vacances de l'Etang Salé

#### 4/ La modernisation des locaux des piscines de Trois Mares, Roland Garros et TCMT

### **Les bâtiments**

La volonté de la municipalité se traduit aussi par la conservation de certains édifices qui constituent son histoire et son patrimoine mais également par la création de bâtiments répondant à sa volonté de développement.

Cela se traduit par :

- 1/ Poursuite des travaux d'accessibilité suivant l'Ad'Ap
  - Approuvé par le préfet le 10/12/2015
  - Mise en œuvre sur l'ensemble des bâtiments communaux.
  
- 2/ La poursuite des études de mise en accessibilité
  - Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité de la ville du Tampon
  - Pour les écoles de Bras de Pontho, Elémentaire du 12<sup>ème</sup> km, de Pont d'Yves, et primaire Piton Hyacinthe.
  
- 3/ Etudes pour la mise aux normes des chapelles ardentes, réalisation des travaux d'extension de la chapelle ardente du centre-ville
  
- 4/ Mise en œuvre des "fêtes" et diverses animations
  - En collaboration avec le service animation
  
- 5/ Désamiantage des bâtiments
  - En vue de travaux ou de démolition
  
- 6/ Réalisation du Centre administratif
  - La Commune du Tampon souhaite réaliser des bâtiments à vocation de bureaux, qui permettront d'accueillir l'ensemble des services communaux, les services de la CASUD et l'installation des autres prestataires de services, y compris les opérations tiroirs nécessaires.

## **b) Pourvoir aux besoins en inhumation et préparation de sépultures**

### **Principales réalisations 2022**

- Répondre à l'obligation d'enterrer les personnes décédées ou domiciliées sur le territoire communal qui ont droit à une sépulture,
- Donner la possibilité aux familles pouvant bénéficier d'une sépulture, l'opportunité de la fonder

### **Enjeux et actions 2023**

- Agrandissement du cimetière du 23<sup>ème</sup> km à la Plaine des Cafres
- Mise en place de nouvelles cases de columbarium dans les trois cimetières de la Commune
- Travaux de mise aux normes des chapelles ardentes
- Mise en œuvre des procédures de reprise des tombes en terrain commun et des concessions non renouvelées et abandonnées.

## **c) Garantir la sécurité des personnes**

## **Principales réalisations 2022**

### 1/ Coordination d'actions de sensibilisation sur l'égalité filles-garçons et de prévention des Violences Intra-Familiales (VIF)

- Théâtre forum dans le cadre du Fonds Interministériel de prévention de la Délinquance (FIPD)

### 2/ Accompagnement des associations

- Dans la mise en œuvre de projets favorisant le lien entre force de l'ordre et population.
- Susciter des vocations dans les métiers de l'uniforme en associant jeunes du territoire et femmes/hommes d'uniforme (pompiers, gendarmes, RSMAR, ...), en organisant des actions types Teambuilding et visites de sites (casernes, marine nationale « le Floréal », ...)

### 3/ Développement d'un réseau partenarial dans le champ de la prévention de la délinquance

### 4/ Organisation d'une séance plénière du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

### 5/ Poursuite du dispositif « Police de sécurité au Quotidien » (PSQ) afin de rapprocher les forces de l'ordre des habitants

## **Enjeux et actions 2023**

### 1/ Recrutement d'un coordonnateur du Conseil Local de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

### 2/ Développement d'une stratégie territorialisée de prévention de la délinquance

### 3/ Poursuivre les actions de sensibilisation et de prévention des Violences Intra-Familiales (VIF)

### 4/ Poursuivre l'accompagnement et le soutien de la commune aux associations

- Celles présentant des projets dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

### 5/ Soutenir la police municipale

- Dans leur démarche de cofinancement Etat pour l'acquisition d'un poste de radiocommunication, et la mise en place d'un outil d'interopérabilité entre la police municipale et la gendarmerie

## VI. VOIRIE, LOGISTIQUE

### Principales réalisations 2022

En 2022, la direction voirie énergie logistique est intervenue sur différentes opérations allant de **l'entretien de voiries (réfections de chaussée) à des projets d'aménagement plus complexes de modernisation de voiries ou d'ouvrages de franchissement de radiers.**

En ce qui concerne la **modernisation de l'éclairage public**, les études ont été réalisées et la consultation des entreprises a été lancée en fin d'année. Le plan de financement a été validé (convention signée pour le FEDER et convention validée pour la prime énergie EDF).

Du côté logistique, des **investissements ont été menés sur le parc de véhicules.** La direction a porté l'acquisition de 2 poids lourds et divers engins dont une machine à tracer la signalisation horizontale.

Les différentes interventions voiries :

- **Modernisation de voiries** : Aménagement complet de voirie (Création de réseaux d'eaux pluviales, aménagement de trottoirs et/ou de bordures, parkings, reprise de l'enrobé, éclairage public...)
- **Enrobé** : Reprise des couches d'enrobé des voiries incluant la signalisation (remise à neuf)
- **Réfections de voirie** : travaux d'entretien avec la reprise de la voirie en bitume. Certaines opérations comportent aussi l'aménagement en régie de bordures.
- **Ouvrage de franchissement de radiers** : terrassement du radier, enrochement du lit du radier et aménagement du franchissement. Certains franchissements peuvent être obtenus avec des ouvrages d'art.
- **Petit travaux de maintenance** : travaux divers (reprise réseaux, trottoir, parking, accès...)
- **Pose de ralentisseurs, démolition de bâtiments**

### Enjeux et actions 2023

En 2023, de nouveaux travaux de **modernisation et de création de voiries** seront initiés. **L'entretien du réseau routier** se poursuivra au travers d'opérations de mise en œuvre d'enrobé ou de réfection en bitume.

De nouvelles études seront menées en parallèle pour préparer les grands projets à venir, en particulier l'aménagement du chemin Armanette, l'ouvrage d'art Ignaz Pleyel et la jonction de la ligne d'Equerre. **11 nouveaux franchissements de radiers** pourront être initiés cette année ; ces réalisations sont éligibles au financement européen au travers du FEDER.

Les **travaux de modernisation de l'éclairage** commenceront en 2023 pour se finir avant la fin d'année. La commune poursuivra les **extensions et renforcements de**

**réseaux** de distribution électrique en milieu rural.

Sur le plan logistique, 2023 initiera le verdissement de la flotte de véhicules de la collectivité par **l'acquisition de véhicules électriques**. Une modernisation sera entreprise par **l'acquisition de nouveaux engins**. En ce qui concerne l'entretien des locaux, un investissement sera initié pour du matériel d'entretien professionnel.

## **VII. L'ENFANCE/ LA JEUNESSE / L'EDUCATION**

### **1. LA PETITE ENFANCE**

#### **a) Développer le réseau partenarial**

##### **Principales réalisations 2022**

###### **1/ LAEP :**

- Campagne d'information avec les nouveaux horaires et une réédition des flyers et support de communication, une session interne de formation à l'écoute spéciale LAEP mise en place avec le CNFPT, un développement des partenariats et des actions communes avec les différents partenaires du champ de la petite enfance (écoles, associations, médiathèque/ludothèque...) réalisé.

###### **2/ Partenariat nouveau avec le pôle ressources handicaps (ALEFPA) :**

- Formation des équipes du LAEP à l'accueil des enfants porteurs de handicaps
- Formation et/ou temps d'observation de l'éducateur de l'ALEFPA sur demande des accueillants ou parents
- Information collective : présentation de la mallette pédagogique pour l'accueil des enfants en situation de handicaps

#### **b) Développer l'aide à la parentalité**

##### **Principales réalisations 2022**

###### **1/ Création du département parentalité à la CAF**

- Rencontre des différents partenaires afin d'informer sur les dispositifs d'accompagnement à la parentalité : accompagnement au montage de projets et demandes de subventions.
- La CTG est intervenue comme le trait d'union entre les associations, partenaires du territoire et le département parentalité de la CAF.

###### **2/ Réseau des acteurs de la parentalité**

- Réunion d'échange en 2022 afin de mieux se connaître entre acteurs et permettre de remonter les difficultés allant de la mobilisation du public à l'interopérabilité entre acteurs associatifs et institutionnels.

###### **3/ Poursuite du dispositif classe passerelle avec un doublement du nombre de bénéficiaires à Edgard Avril.**

## **2. LA JEUNESSE**

### **a) Objectif : Consolider les accueils de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans**

- Poursuite du travail afin de renforcer l'attractivité de l'offre municipale dans un budget maîtrisé (variété des activités proposées et recherche de nouvelles activités
- Soutenir les associations souhaitant mettre en place des ACM
  - Accompagner administrativement la mise en place des ACM ;
  - Orienter les associations vers les dispositifs (colo apprenantes, Centres de Loisirs avec Hébergement...) selon fléchage financier du Service de la Politique de la Ville ;
  - Encourager les associations souhaitant développer des activités en direction des 11-17 ans.

## **3. L'EDUCATION**

### **a) Favoriser la réussite éducative pour tous**

#### 1/ La commune du Tampon labélisée cité éducative

- L'année 2022 fut celle de l'appropriation de ce nouveau dispositif sur le territoire.
- Une gouvernance tripartite ; Etat, Education nationale, Commune, 3 entités réunies autour d'objectifs communs
  - Réduire les inégalités scolaires, sociales, économiques,
  - Élargir et approfondir les partenariats entre les écoles, établissements, les communes mais aussi l'ensemble des acteurs pour lutter contre les inégalités,
  - Conforter le rôle de l'école et viser une stratégie globale pour optimiser les chances de réussite éducative des jeunes en fédérant tous les acteurs de la Cité,
  - Promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.
- Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 0 à 25 ans inscrits dans un établissement scolaire (QPV) allant de l'élémentaire à l'enseignement supérieur et/ou habitants l'un des QPV ; Centre-Ville, Châtoire, Araucarias, Trois Mares.

#### 2/ Poursuite du programme de réussite éducative (PRE) dans les quartiers prioritaires de la Châtoire, du Centre-ville et des Araucarias

### **b) Améliorer le confort et la sécurité des élèves, du corps enseignant et du personnel communal**

#### **Principales réalisations 2022**

##### **Dans les écoles**

#### 1/ Réfection de la toiture d'un bâtiment de l'école primaire de Bois Court

- Suite au passage des cyclones Batsirai et Emnati en février 2022

#### 2/ Plateau sportif jouxtant l'école primaire de Dassy

- Le projet de couverture du plateau a été mis en stand-by. Depuis plus d'un an, les élèves ont été pénalisés et n'ont pu pratiquer les activités sportives.
- En attendant les suites données au projet de couverture, l'enrobé et les tracés des terrains de sport ont été refaits à neuf et le plateau mis à disposition de l'école dès la rentrée d'août 2022.

### 3/ Poursuite de l'installation de rideaux occultants

- Pour diminuer la température des salles de classe durant la saison chaude dans les écoles primaires

### 4/ Acquisition de mobiliers scolaires

- Pour les ouvertures de classes de la carte scolaire 2022/2023 pour les écoles élémentaires Antoine Lucas, Iris Hoarau et primaires Charles Isautier, Vincent Séry

### 5/ Restaurant scolaire de l'école primaire Charles Isautier

- Nettoyage en juillet et installation du mobilier de restauration. En décembre, intervention d'EDF pour le consuel.

### 6/ Dénomination et inauguration de l'école élémentaire Roland Félix au 12e km

#### **Activité pendant les vacances scolaires**

Durant les périodes de vacances scolaires, se sont tenues dans les écoles :

- Les centres aérés et sports vacances en janvier et juillet
- Les vacances apprenantes (école ouverte, stage de remise à niveau, ...) en août

#### **Service minimum d'accueil (SMA)**

Le service minimum d'accueil a été assuré durant les mouvements de grève suivis par 135 enseignants les 27 janvier, 29 septembre et 10 novembre. Au total, 389 élèves ont été pris en charge.

#### **Cité éducative**

Le conseil municipal a approuvé par délibération n°02-20220730 du 30 juillet 2022 l'engagement de la commune dans le dispositif de la cité éducative.

Cette labélisation vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants, jeunes, de la naissance à 256 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire dans les quatre quartiers prioritaires de la ville : Trois Mares, Araucarias, centre-ville et la Châtoire.

Dans le cadre des thématiques « prévention/santé/sport » et « ambition scolaire et insertion », des activités ont été mises en place en faveur des élèves, collégiens, lycéens sur le temps périscolaire.

#### **Visite ministérielle**

Visite ministérielle en février 2022 : M. Sébastien Lecornu, ministre des Outre-Mers. La délégation a été reçue sur le site scolaire de Bois Court où il a été présenté un état des dégâts suite au passage de deux cyclones.

#### **Concours culinaire**

La commune a participé au concours des meilleurs chefs et brigades en restauration

scolaire de l'île, le « Trophée des plateaux d'or ». Ce concours a pour objectif de mettre l'accent sur la restauration scolaire et sur l'excellence des produits locaux et de saison, de valoriser les produits locaux et faire le lien avec l'engagement de la Commune avec le Plan Alimentaire Territorial (PAT) et promouvoir les nouveaux modes de consommation et tendre vers les restaurants scolaires.

La mairie de l'Entre-Deux en partenariat avec les associations Entre 2 Zépok, Les Disciples d'Escoffier et le Rotary Entre-Deux/Saint-Pierre ont été désireuses de faire valoir les compétences des cuisines centrales scolaires de la Réunion en organisant le tout premier concours des chefs.

Durant sept jours, la Commune de l'Entre-Deux a mis les petits plats dans les grands pour accueillir, comme il se doit, les douze délégations : créativité, détermination et innovation étaient présents à ce challenge gustatif.

La brigade du Tampon, finaliste, a décroché la deuxième place face à la brigade de Petite-Ile. Félicitations à notre brigade pour sa performance et son engouement à ce nouveau challenge.

### **Enjeux et actions 2023**

1/ Poursuite de l'installation de rideaux ignifugés et des brasseurs d'air en partie basse

2/ Reprise des travaux de couverture des plateaux sportifs jouxtant les écoles

3/ Poursuite du chantier d'agrandissement de l'école élémentaire du 17e km

- En lieu et place des modulaires

4/ Acquisition de mobiliers scolaires

- En remplacement de mobiliers vétustes ainsi que du mobilier spécifique pour les élèves porteurs de handicap

5/ Acquisition de TNI pour les nouvelles classes

- De grande section au cours moyen en fonction des ouvertures de classe de la carte scolaire 2023/2024)

6/ Application du plan de relance : « le numérique dans les écoles élémentaires »

7/ Acquisition d'appareil à vapeur pour les restaurants scolaires et unité de production

8/ Inscription scolaire et périscolaire en ligne

- Simplifier les démarches administratives des parents et leurs permettre d'inscrire en ligne leur(s) enfant(s) à l'école, à la restauration scolaire et à la garderie.

9/ Mise en place d'un Espace numérique de travail (ENT)

- Un espace ou environnement numérique de travail, accessible par internet, permet aux élèves, aux parents et aux personnels enseignants et non enseignants, d'avoir accès à des services numériques et des informations : les horaires et les emplois du temps, la restauration, les dates de conseil de classe.

- L'ENT permet de mieux communiquer avec l'école et les parents en : informant les familles sur les documents à transmettre, les démarches à suivre, les activités périscolaires, en affichant les menus de la cantine, en présentant l'offre des centres d'accueil et de loisirs et en publiant des actualités concernant la commune, l'école
- C'est un outil d'échange entre enseignant et parents (note, devoir, ...) et d'information entre la collectivité et les parents (qui peut-être dans un seul sens de communication).

#### 10/ Poursuite de la mise en pratique des restrictions sanitaires

- Dans le cadre du brassage, de l'entretien et du nettoyage des salles de classe

#### 11/ Réflexion sur la construction d'une école

- Dans le cadre de l'opération 5000 logement à l'horizon 2025 entre Trois Mares et chemin Isautier

#### 12/ Division de l'école primaire Charles Isautier en deux entités

- Au vu de l'effectif important (560 élèves) : création de 2 entités, une élémentaire et une maternelle (validée par le conseil d'école)

#### 13/ Fin de l'expérimentation des écoles de cycle aux Trois Mares

- Revenir à des structures dites normales, à savoir une maternelle à 3 niveaux, 1 élémentaire à 5 niveaux et une primaire à 8 niveaux

#### 14/ Traçage au sol de jeux type marelle dans les cours des écoles

#### 15/ Sécurité des écoles : installation de caméra de surveillance

#### 16/ Plan d'actions sur la qualité de l'air intérieur dans les écoles et les crèches

- Mesures et surveillance.

### **c) Fournir un service de restauration scolaire de qualité et lutter contre le gaspillage alimentaire**

#### **Principales réalisations 2022**

- Ouverture de la cuisine centrale du 14e km,
- Continuité de mise aux normes des cuisines centrales Louis Clerc Fontaine et Alfred Isautier en vue d'obtenir le plan de maîtrise sanitaire ou l'agrément sanitaire (dépôt des dossiers à la DAAF en mars 2022),
- Travaux de mise en conformité du réfectoire de l'école primaire Charles Isautier,
- Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des élèves des écoles primaires Aristide Briand, Iris Hoarau, Just Sauveur, Charles Isautier ,
- Mise en oeuvre du plan de relance « aide relative au soutien de certaines cantines scolaires » par l'acquisition de 6 tables de tri et 6 balances de pesage électrique

#### **Enjeux et actions 2023**

#### 1/ Etudes pour la réalisation d'une cuisine centrale au 27e km à Bourg Murat : « APECA 7000 ».

2/ Ouverture du restaurant scolaire de Charles Isautier (côté élémentaire),

3/ Offrir un service de qualité en restauration scolaire en améliorant les repas,

4) Poursuivre la diversité et de la qualité des plats servis, dans le respect de la loi Egalim,

5) Favoriser l'économie locale, les circuits court, le recours aux produits locaux est privilégié et développé,

6) Faire intervenir une diététicienne dans la composition des menus

- La commune aura pour objectif de respecter, au mieux des possibilités locales, l'échéancier de la loi Egalim qui prévoit les objectifs suivants :
  - 1/01/2022 = 20% de produits durables dont 5% de produits bio
  - 1/01/2026 = 35% de produits durables dont 10% de produits bio
  - 1/01/2030 = 50% de produits durables dont 20% de produits bio

7/ Lutte contre le gaspillage alimentaire

- Le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire (Partenariat CASUD- Mairie-Ecole) a été initié en 2020 avec la participation active des élèves et de leurs enseignants. Il est reconduit en 2023. Il s'agira principalement de peser les aliments non consommés et jetés, d'assurer la présence d'élèves "ambassadeurs contre le gaspillage" au moment du repas dans le réfectoire, chargés de recueillir les données sur les pesées et les enregistrer. Dans un second temps, les services communaux s'appuieront sur l'analyse des différentes données du projet afin de réduire la production de déchets alimentaires et ainsi améliorer son offre
- La commune procédera également à la récupération des repas non distribués provenant de la cuisine centrale Aristide Briand. Ils sont alors conditionnés dans des barquettes alimentaires puis stockés et remis au CCAS qui gère la distribution auprès des personnes nécessiteuses.
- La lutte contre le gaspillage alimentaire commence tout d'abord par l'acquisition de matériels permettant le conditionnement des excédents : cellules de refroidissement, operculeuses, armoires frigorifiques, logiciel étiquetage, ...
- De plus, il sera impératif de conserver l'agrément sanitaire obtenu pour la cuisine centrale Aristide Briand. Aussi, l'objectif de la Commune est à terme, de mettre en conformité toutes les cuisines centrales afin de récupérer tous les excédents alimentaires. La municipalité du Tampon a confié à cet égard à un prestataire externe la mission d'accompagner la collectivité dans la formalisation des Plans de Maîtrise Sanitaire (PMS) ainsi que la constitution des dossiers d'agrément des cuisines centrales auprès de la DAAF.

8/ Mise en œuvre du plan de relance « aide relative au soutien de certaines cantines scolaires »

- Par l'acquisition de 6 tables de tri et 6 balances de pesage électrique

**d) Favoriser la réussite éducative pour tous**

**Principales réalisations 2022**

### **Classe Passerelle :**

- Prestation pour l'axe parentalité sur la communication bienveillante, la sophrologie et l'atelier socio-esthétique
- Rencontres avec le Pôle Ressource Handicap pour la mallette pédagogique et suivi d'une situation particulière d'un enfant en classe passerelle à Edgard Avril
- Participation au Forum Classe Passerelle au Port
- Organisation de la sortie scolaire du 13/12/22 au Croc Parc
- Salon de la petite enfance aux grands kiosques : participation pour la première fois dans le but de valoriser et faire connaître le dispositif « classe passerelle ».
- Travail collectif avec enseignante et directeur de Charles Isautier sur la rédaction d'une charte et d'une annexe au règlement intérieur des Classes Passerelles (livret d'accueil)
- Travail et coordination de l'arborétum sur Edgard Avril
- Organisation de rencontre sur la ludothèque de la PDC avec les familles de la classe passerelle Edgard Avril
- Acquisition de mobilier scolaire adapté

### **CLEA (Contrat Local Education Artistique) :**

- Planification et coordination de l'action « Endémiel » avec de nouvelles écoles : visite du rucher pédagogique, fresques murales, plantation, sensibilisation sur la biodiversité par les services environnement, visite du Domaine Archambeaud, gestion des demandes de bus...
- Arts oratoires et comédie musicale au théâtre Luc Donat.

### **Périscolaire :**

- Organisation et coordination de la journée mondiale de l'environnement (Département, CASUD, service interne, syndicat apicole...);
- Réflexion sur la végétalisation d'école béton – Ernest Vélia et travail avec l'équipe pédagogique de l'école pour la mise en œuvre d'action de végétalisation avec le service environnement
- Travail avec la politique de la ville pour la rencontre entre les « gramoules » et la visite du jardin collectif
- Rencontre pour un projet de LAEP sur l'école du Petit Tampon avec le CCAS et l'élue
- Proposition d'ouvrir une autre Classe Passerelle sur Trois Mares, QPV vu les demandes recensées auprès des partenaires sociaux (CAF, PMI) et des parents

### **Enjeux et actions 2023**

#### **1/ Poursuite du dispositif « classe passerelle »**

- Sur les écoles primaires Charles Isautier et Edgard Avril
- Avec mise en place d'actions relatives aux gestes de premier secours

#### **2/ Réflexion quant à l'opportunité d'ouvrir une troisième classe passerelle dans le quartier de Trois Mares où la demande afflue**

#### **3/ Acquisition de matériels de motricité**

4/ Participer à nouveau au salon de la petite enfance, organisé par la collectivité

5/ Organisation de sorties en fin d'année scolaire 2023 et 1ère période 2023/2024

- À l'Aquarium à Saint-Gilles et à la Ferme Crescence à Saint-Paul dans le respect de la thématique « développement durable » et l'environnement

6/ Proposition de projets dans le cadre de la cité éducative

7/ Dans le cadre du CLEA

- Convention cadre à faire signer aux partenaires

8/ Poursuite du projet « Endémiel »

- Avec des plantations tout au long de la route Endémiel

9/ Mise en place d'activités périscolaires

- Tels que journée de l'environnement, journée mondiale de développement durable et de la biodiversité, énergies renouvelables, caravane SST

10/ Poursuite du programme de réussite éducative (PRE) dans les quartiers prioritaires de La Châtoire, les Araucarias et centre-ville

11/ Reprise du programme de réussite éducative (PRE)

- Mise en œuvre du plan d'action à l'accompagnement au numérique (par le médiateur numérique)

12/ Poursuite de l'action de prévention du décrochage scolaire

- Recrutement d'un éducateur spécialisé

## **VIII. LA SOLIDARITE/ LA COHESION SOCIALE/ LA SANTE/ L'INSERTION**

### **1. LA SOLIDARITE**

#### **a) Développer les solidarités en faveur des personnes les plus vulnérables**

##### **Une solidarité de proximité**

Le contexte économique et social, aussi bien national que local, fortement impacté par la dégradation du pouvoir d'achat et le taux de chômage élevé à la Réunion, amène à renforcer plus que jamais les solidarités de proximité. Celles menées par la Commune ont pris plusieurs formes.

##### **Principales réalisations 2022**

###### 1/ L'accompagnement des familles dans leurs démarches

- 97 591 passages de publics dans les différents points d'accueil répartis sur tout le

territoire communal auprès notamment des organismes qui dématérialisent désormais leurs procédures et obligent à passer par le numérique.

- Dans ce domaine, depuis mars 2022, des agents habilités « Aidant Connect » accompagnent les administrés dans leurs démarches dématérialisées.
- 18 jeunes volontaires en service civique seront missionnés en 2023 pour rendre autonomes dans l'usage de l'ordinateur et d'internet les demandeurs accueillis sur le territoire communal en 15 points d'accueil situés en centre-ville, mairies annexes, centres municipaux et habitats inclusifs.

## 2/ L'accompagnement pour la constitution des dossiers de surendettement.

- Un travail de fond est nécessaire vis-à-vis du demandeur qui doit être “acteur-volontaire” dans sa démarche et prendre conscience de son implication tout au long de la procédure. Souvent, il a besoin d'être rassuré, le mot surendettement faisant naître une certaine crainte qui peut être légitime. Un suivi est nécessaire notamment auprès des différents organismes créanciers pour demander par exemple l'état réel des dettes.
- Les personnes en difficulté financière peuvent, sur rendez-vous, obtenir une aide dans leurs démarches. Un travail de collaboration est effectué avec le service de l'IEDOM basé à Saint-Denis. La procédure se poursuit sur plusieurs mois jusqu'à la validation des mesures par la commission de surendettement.
- Pour 2022, sur les 969 dossiers traités par l'IEDOM, 53 dossiers traités par le CCAS du Tampon ont bénéficié de ce dispositif.
- Pour le moment, près de 50% des demandes sont encore en cours de traitement au niveau de l'IEDOM, qui reçoit près de 20% de dossiers en plus en octobre et +40% au mois de novembre.
- Parmi ceux déjà traités : 13 familles ont bénéficié d'un effacement total, 5 d'un effacement partiel et 3 d'un échéancier.

## 3/ Les aides complémentaires aux aides sociales légales (droit commun)

- Selon le principe de subsidiarité s'appliquant aux aides facultatives, s'adaptant au mieux aux problématiques/situations individuelles et introduisant ainsi une dimension humaine

## 4/ Les aides financières

- 393 familles pour un montant total de 105 861 €, soit un aide moyenne de 269 € sous forme de secours d'urgence, d'aides à la formation/mobilité dans le cadre d'un projet professionnel, aux taxes foncières pour les personnes seules âgées de + de 65 ans, hébergement ou vidange de fosse septique

## 5/ Les aides alimentaires

- 4 113 colis alimentaires d'une valeur de 267 345 €
- 7 813 repas servis aux domiciliés ou sans domicile fixe, à la Maison de la Solidarité d'une valeur de 31 252 €
- 2 158 repas dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, issus des « excédents alimentaires » (non livrés dans les cuisines satellites) fabriqués à la Cuisine Centrale Aristide Briand et mis à disposition gracieuse au profit du CCAS

Pour rappel, une convention de partenariat pour l'aide alimentaire d'urgence est

intervenue en 2018 avec l'association « Le St Martin ». Celle-ci prévoit :

- La mise à disposition gracieuse de locaux communaux en centre-ville et à la Plaine des Cafres,
- Un partenariat étroit avec le CCAS qui a permis de :
  - Compléter les colis alimentaires par d'autres produits délivrés par la Banque Alimentaire des Mascareignes (BAM) afin de pouvoir faire bénéficier la population tamponnaise et cafrilainoise des apports en provenance de l'Europe notamment, complétés par des collectes initiées par cette association auprès des grandes surfaces. Ainsi pour l'année 2022, 1 748 familles orientées par le CCAS ont pu bénéficier de colis alimentaires.
  - Créer une épicerie sociale depuis 2019, en centre-ville et en 2022 à la Plaine des Cafres, afin d'accompagner les familles dans la gestion responsable de leur budget, les économies réalisées sur le plan alimentaire devant faciliter le financement d'un projet ou régler des factures impayées.

Toujours en partenariat avec la Commune, un développement de ce dispositif a été réalisé en 2022 sur la partie haute du Tampon afin de couvrir les besoins des familles cafrilainoises ayant des difficultés de déplacement ou étant isolées socialement en sus de la distance géographique : ce dispositif a bénéficié à 156 personnes.

### **Enjeux et actions 2023**

#### **1/ Consolider les partenariats existants, voire les développer**

- Notamment avec l'association Le Saint-Martin.

#### **2/ Accentuer la lutte contre le gaspillage alimentaire**

- Par la mise à disposition du CCAS par la Commune des excédents alimentaires de la Cuisine Centrale du 14ème.

### **b) L'accès aux droits en proximité vers de nouvelles formes d'accueil où les habitants sont acteurs de leurs projets**

Outre les points d'accueil traditionnels en mairies annexes et centres municipaux, la place des personnes accompagnées en tant qu'acteurs dans la définition et mise en œuvre des projets les concernant, se trouve être la finalité de nouvelles formes d'accueil visant plus de proximité :

- La Maison de Services au 23ème à la Plaine des Cafres, gérée par la Commune
- Les habitats inclusifs créés par le CCAS depuis 2021, situés en centre-ville et à la Châtoire, complétés par un 3ème à créer en 2023
- Les Relais Solidarité à mettre en place en 2023 à la faveur d'un avenant au Pacte de Solidarité Territoriale (PST) – 2ème génération pour la période 2021/2023.

#### **La Maison France Services (MFS) du 23ème à la Plaine des Cafres**

A la suite du constat relatif aux difficultés de déplacement des habitants de la Plaine des Cafres vers les services, aux difficultés qui constituent des freins à l'accès aux droits, à l'insertion sociale et professionnelle, la Maison France Services (MFS) du 23ème, labellisée par l'Etat, a été inaugurée en octobre 2021 et a fonctionné en 2022.

Son offre de services s'appuie sur le bouquet de services France Services afin de permettre une plus grande accessibilité des services publics, regroupés en un même lieu.

Ainsi, les publics accueillis peuvent bénéficier :

- D'informations personnalisées en fonction de leurs besoins et situations individuelles
- De documentations actualisées mises à disposition par les partenaires
- D'un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives, facilitation, orientation, mise en relation avec un opérateur partenaire
- Du respect et protection des données personnelles dans le cadre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) avec la signature d'un mandat

La MFS intervient dans plusieurs champs, à savoir :

- La formation, l'emploi
- La retraite
- La santé, la prévention
- L'état-civil, la famille
- La médiation, la conciliation en lien avec le Point d'Accès aux Droits de la Châtoire
- Le budget
- Le logement
- La mobilité

### **Enjeux et actions 2023**

#### **1/ Développement des permanences des partenaires**

- Notamment du Point d'Accès au Droit, pôle Emploi, Association ESF Réunion pour le Point Conseil Budget afin de répondre aux demandes croissantes des Cafriplinois.

#### **Les Habitats Inclusifs**

Nouvelles formes d'habiter des retraités et personnes en situation de handicap dans leur logement par l'instauration d'un esprit "village" au sein de la résidence collective.

Instaurés par la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite loi ELAN), la finalité des habitats inclusifs vise à sécuriser les retraités et personnes en situation de handicap dans leur logement situé en majeure partie dans des immeubles collectifs, en instaurant un esprit « village » au sein de la résidence où les résidents se côtoient dans le Local Commun Résidentiel dédié à la réalisation d'activités partagées en étant encadrés par du personnel qualifié.

L'habitat Inclusif relève du droit commun. Inscrit au Code de la Construction et de l'Habitation, l'habitat inclusif constitue la résidence principale de la personne, c'est-à-dire son lieu de vie ordinaire, à titre pérenne. L'entrée dans l'habitat se fait en dehors de tout dispositif d'orientation sociale ou médico-sociale.

C'est son lieu de vie ordinaire, inscrit durablement dans la vie de la cité. Il comprend la possibilité de recourir à des activités collectives et accompagnement individualisé si besoin.

Deux sites sont en fonctionnement depuis 2021, année de leur labellisation par l'ARS après avis favorable de la Conférence des Financeurs :

- Habitat Inclusif La Ruche situé dans le LCR La Bruyère/SODEGIS à la Châtoire

- Habitat Inclusif Pause Koifé situé dans le LCR Le Camphrier/SODEGIS EN Centre-Ville

### **Principales réalisations 2022**

#### 1/ Actions collectives

- Pour 130 bénéficiaires autour du Tai Chi, visites de la petite ferme pédagogique, aquarium, parc animalier, Kélonia,

#### 2/ Ateliers prévention nutrition

#### 3/ Visites guidées

- Un champ de thé, jardin botanique et le traditionnel repas de fin d'année

### **Enjeux et actions 2023**

#### 1/ Poursuite des 2 habitats inclusifs existants et ouverture d'un 3ème

- Dans la résidence Gufflet/SEMAC situé sur le Boulevard du Président Chirac suite à la candidature du CCAS retenue fin 2022 par le Conseil Départemental de la Réunion, dans le cadre de son Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

### **Des Relais Solidarité à la faveur d'un avenant au PST 2021/2023**

L'Espace Multi Services situé au RDC de la SIDR Araucarias résulte du partenariat de la Commune avec la SIDR dans le cadre de l'exonération du bailleur social de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) affectée à des actions en politique de la ville sur ce quartier prioritaire.

L'objectif affiché est de contribuer à la cohésion du quartier en y développant du lien social entre les habitants par la participation à des activités collectives dans un lieu partagé et repéré par tous.

### **Principales réalisations 2022**

Cet espace a accueilli environ 7 400 personnes de passage sur l'année 2022. Il propose divers services aux habitants. Cela peut aller d'une simple discussion autour d'un café, à une aide pour leurs démarches administratives ou encore des animations collectives telles que des ateliers couture, des jeux de société, des activités manuelles, jardinage, tricotin, cuisine...ainsi que des ateliers en synergie avec les habitats inclusifs pour des sorties.

La mise en place d'ateliers numériques collectifs pour 1 135 personnes par un conseiller numérique France Services a favorisé les apprentissages des participants (habitants et professionnels), selon une pédagogie adaptée aux besoins et aux niveaux de difficulté de chaque individu tout en favorisant leur autonomie progressive dans les usages du numérique (ordinateur, smartphone ou tablette, ...), orientés pour certains par le Centre Municipal des Araucarias situé à quelques mètres, dès lors que l'habitant exprime le souhait de développer par lui-même les usages.

L'espace Multi services des Araucarias est devenu un véritable lieu de vie depuis 2019 où se côtoient des seniors, les enfants de la cité, des adolescents, des personnes en situation de handicap, des familles (avec ou sans enfants) ainsi que des professionnels de

l'ADAPEI, du CHU, des travailleurs sociaux ou d'autres services du CCAS notamment de soutien à la parentalité (Lieu d'Accueil Enfant Parent et Relais Petite Enfance) situés en face.

### **Enjeux et actions 2023**

Face aux situations d'isolement des personnes retraitées et en situation de handicap de plus en plus préoccupantes, la volonté communale est de développer sur le modèle de l'espace multi services des Araucarias, des Relais Solidarité sur les 6 autres sites suivants en 2023 afin de répondre en proximité aux enjeux du vieillissement accéléré de la population et ce, en partenariat avec les bailleurs sociaux :

- LCR Christian Boyer/SEMAG - Rue Paul Hermann – Araucarias
- LCR Molière/SODEGIS - Rue Général Ailleret – Châtoire,
- LCR Benoîte Boulard/SODEGIS-RN3 - Centre-Ville,
- LCR Joseph Vienne/SIDR - Rue Bertaut - Centre-Ville,
- Espace couvert et ouvert Résidence Jules Arlanda/SODEGIS - Rue Jean Couturier - Centre-Ville,
- Espace ouvert dans jardin Résidence Pétunias/SODEGIS -Rue Roussel-Centre-Ville.

Dans ces Relais Solidarité, véritables espaces de vie en communauté, les personnes retraitées et/ou en situation de handicap habitant les immeubles collectifs d'habitation, ainsi que celles du quartier d'implantation, et plus particulièrement celles isolées, pourront trouver écoute, soutien et accompagnement adapté.

De plus, un maillage territorial entre Relais Solidarité et Habitats Inclusifs permettra de consolider cette offre de solidarité et de promotion du lien social à l'ensemble des habitants isolés sur le territoire.

L'année 2023 devrait également voir la publication du premier appel à projets du Département de la Réunion en matière de résidence autonomie, les DOM en ayant été exclus jusqu'à présent. Le CCAS se donnera les moyens d'y présenter des projets en partenariat avec la Commune et les bailleurs sociaux constructeurs, étant précisé que l'Etat a d'ores et déjà annoncé la priorisation de la Ligne Budgétaire Unique (LBU) sur les opérations de ce type.

### **c) Accompagner les Tamponnais dans l'amélioration de leur cadre de vie**

#### **Principales réalisations 2022**

##### **1/ 98 Commissions d'Attribution de Logement se sont tenues**

- Ainsi, 1 216 candidatures transmises pour étude sur 613 logements vacants ou neufs parmi lesquelles, 253 retenues en priorité, soit environ 41% de placement représentant le double du quota réservataire communal.
- Parmi ces commissions, 10 concernaient des nouvelles opérations. Pour 354 logements neufs, 519 propositions de candidatures, 157 ayant été retenues en priorité, soit un taux équivalent aux logements vacants avec 44%.
- En effet, conformément à la législation en vigueur, les attributions de logement sont prononcées, en priorité, en faveur des demandeurs ayant fait appel à la Commission

DALO (Droit Au Logement Opposable) ou étant publics reconnus au Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

## 2/ Depuis juillet 2022, le CCAS en partenariat avec la CASUD a pu accompagner 280 familles qui ont été suivies par un travailleur social CCAS

- Aboutissement : 88 dossiers transmis pour labellisation PDALHPD - 101 dossiers pour labellisation DALO et à novembre, 54 ménages bénéficiant de cet accompagnement individuel ont été relogés, essentiellement sur quota Préfecture.
- En effet, les orientations de la Commission Intercommunale du Logement (CIL) co-présidée par le Préfet et le Président de la CASUD, a placé les CCAS des Communes membres au centre des dispositifs pour la mise en œuvre du Plan Pluripartenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) et de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) des logements sociaux.

## 3/ Aides spécifiques en amélioration de l'habitat et du cadre de vie

- Les aides accordées en main d'œuvre, après enquête sociale du CCAS, par la mise à disposition de personnel qualifié en régie, ont été accordées dans les dispositifs suivants :
  - Mise à disposition d'engin (MADE), pour des terrassements, fouille de fosse septique...
  - Élagage/abattage d'arbres, notamment en prévision de la période cyclonique
- Au 31/12/2022, 7 personnes ont ainsi bénéficié de ces interventions.

## 4/ Partenariat SPL EDDEN

- Mandatée par le Département de la Réunion dans le cadre de la lutte anti-vectorielle, pour des interventions de nettoyage de cour/élagage : 59 demandes de personnes majoritairement âgées ont été transmises par le CCAS sur l'année.

## 5/ Concernant la prestation de déménagement

- En corrélation avec les attributions de logements sociaux fin 2022, le marché est en cours de notification : aucune aide à décembre.

## 6/ Aides aux branchements d'eau et/ou d'électricité

- 6 familles. Dispositif qui devrait être reconduit en 2023

## 7/ Partenariat SPL Avenir Réunion

- SPL créée par le Département et dédiée aux interventions en amélioration légère de l'habitat : 75 dossiers orientés pour étude

## 8/ Partenariat CASUD, compétente en matière de Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI)

- Enveloppe affectée à l'aide à la réhabilitation de logements de familles en difficulté. Sur le Tampon, cette action a permis le recrutement d'un technicien référent (gratuité du diagnostic, de l'accompagnement des familles et du suivi des chantiers) ainsi que des aides financières à l'apport personnel pour des dossiers instruits par des opérateurs sociaux ou en auto-réhabilitation (accompagnement par le technicien référent avec cofinancement des matériaux).

- 38 aides ont été ainsi accordées en 2022 pour un montant total de 97 763.27 € dans le cadre de cette action.
- D'autre part, un binôme social/technique a été recruté au mois de septembre 2022 par le CCAS pour le secteur Tampon/Entre-Deux, en application d'une première convention-cadre de partenariat État/CASUD/CCAS, révisée entre le CCAS/CASUD en décembre 2022 : 41 dossiers transmis par l'ARS ont été enregistrés, dont 31 traités dans le cadre des pouvoirs de police du Maire pour l'application du Règlement Sanitaire Départemental.

### 9/ Réduction de la fracture énergétique par des partenariats para-publics

- Partenariats avec EDF, SPL Énergies et CASUD au titre de sa compétence Eau/Assainissement
- La gestion contrainte du budget familial sacrifie le plus souvent les frais liés au logement, notamment les factures d'eau et d'électricité, ce d'autant que les coupures sont désormais interdites aux fermiers.
- Il s'agit de faire bénéficier les familles Tamponnaises :
  - D'un diagnostic de la consommation énergétique du ménage
  - De la connaissance sur les modalités d'analyse des factures
  - Des conseils sur les équipements en appareils
  - Des aides à l'équipement en chauffe-eau solaire ou la fourniture gratuite de kits (lampes éco et douchettes économiques)
  - Des réductions sur factures d'eau ou d'assainissement selon critères définis par le Conseil d'administration du CCAS :
    - SPL Horizon Réunion : 12 familles bénéficiaires de conseils, kits gratuits d'économie d'énergie et aide à l'acquisition d'un chauffe-eau solaire. Opération qui devrait être reconduite en 2022
    - CASUD au titre de la mise en œuvre d'une tarification sociale : réduction sur leurs factures d'eau via le chèque eau mis en place par son délégataire SUDEAU. Ainsi, à décembre 2022, 35 bénéficiaires pour un montant total de 6 755 €, soit une aide moyenne de 193 € environ.

## **Enjeux et actions 2023**

### 1/ Recrutement du second travailleur social pour le secteur de la Plaine des Cafres

- Chargé de l'accompagnement individualisé dans les démarches de reconnaissance de leur Droit au Logement Opposable (DALO) ou auprès de la Commission de labellisation du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), afin d'améliorer le taux de « placement » des demandeurs cafriplains en priorité.
- Poste financé 100% CASUD

### 2/ Habilitation du personnel CCAS pour l'accès au SNE (Système National d'Enregistrement de la demande de logement)

### 3/ Réalisation des diagnostics sociaux et techniques des logements insalubres

- Logements identifiés sur le territoire par l'équipe PILHI en actualisation du repérage visuel de l'Agorah.

## d) Aller à la rencontre des jeunes oisifs ou inoccupés

L'action « Éducateurs de rue » a été inscrite initialement au Pacte de Solidarité Territoriale (PST) 2018/2020, puis reconduite au PST 2 pour 2021/2023 sur les secteurs d'intervention de 3 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, le 4ème étant couvert par une association ainsi que la Plaine des Cafres.

Cette action a été élargie dans son contenu avec l'accord du Département, de l'État et des bailleurs sociaux au titre de la TFPB, avec le recrutement de 6 médiateurs sociaux aux abords des collèges de Terrain Fleury, la Châtoire, Trois Mares, 12ème km, 14ème km, et la Plaine des Cafres depuis mars 2020.

Le cadre d'intervention des éducateurs de rue s'articule autour de deux axes principaux :

- Aller à la rencontre des publics jeunes et moins jeunes sur la voie publique afin d'engager des discussions et de développer une relation de confiance. La catégorie d'âge visée prioritairement est comprise entre 16 et 30 ans.
- Les accompagner selon une méthodologie d'intervention (prévention spécialisée et/ou développement Social Local). En utilisant cette méthodologie d'intervention, les demandes et les attentes du public rencontré émergent, ce qui permet de définir clairement les objectifs de l'accompagnement.

Les médiateurs sociaux aux abords des collèges constituent un relais permanent des éducateurs de rues afin de repérer les publics potentiels de 16-30 ans et en voie de marginalisation.

Chaque médiateur social est relié à un éducateur de rue référent pour constituer un relais des informations par le biais d'une fiche de liaison, et être en contact téléphonique pour signaler une situation ou un jeune prêt à être écouté ou accompagné par l'éducateur de rue.

### PAR ETAPE DU PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT ET PAR SECTEUR.

PERIODE DU 1er JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

	Personnes rencontrées	Personnes accompagnées	Convention/ Lettres d'entrées	Sorties positives	Sans suite
Plaines des Cafres	17	17	10	0	3
Trois-Mares	48	48	29	5	1
Châtoire	21	21	17	3	1
Centre-Ville	6	6	6	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>92</b>	<b>92</b>	<b>62</b>	<b>8</b>	<b>5</b>

Tous secteurs confondus, 923 personnes ont été rencontrées sur la période de mai 2019 à décembre 2022. 661 d'entre elles ont souhaité bénéficier de l'accompagnement proposé.

55 sorties positives sur l'année 2019, 72 sur l'année 2020, 9 en 2021, 8 en 2022 ont été enregistrées, soit un total de 144, représentant un taux de sorties positives de 21.78 % (144 par rapport à 661). Ces sorties positives sont de plusieurs ordres, à savoir :

- Contrats de travail : CDI, CDD, PEC, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation
- Mission de service civique, garantie jeune, dispositif d'accompagnement global du Pôle Emploi
- RSMA, formation qualifiante, école de la deuxième chance, académie des dalons
- Accès au logement social/Foyer Jeunes Travailleurs, accès aux droits, etc.

Malgré les spécificités des différents quartiers, le public est demandeur de l'accompagnement que proposent les éducateurs de rue. Les professionnels sont bien repérés sur les quartiers ainsi qu'auprès des partenaires.

L'accompagnement réalisé par les éducateurs de rue est un travail de longue haleine, du fait de la lourdeur des démarches administratives, du maintien de la mobilisation des personnes dans leur projet (intérêt, adhésion, motivation, implication...), ainsi que des problématiques qui freinent leurs évolutions vers l'autonomie, notamment les addictions, les conflits familiaux, les exclusions, le manque de confiance en eux et dans les autres, ainsi que les traumatismes psychologiques.

L'action « éducateur de rue / médiateurs sociaux » à toute sa place dans le tissu social où la perte de confiance dans les institutions est fortement ancrée. Cette action constitue un relais fondamental entre la rue et les institutions.

### **Enjeux et actions 2023**

1/ Renforcer les partenariats avec l'ensemble des acteurs des dispositifs du droit commun en matière de santé, de formation et d'insertion.

2/ Co-construire les relations avec les acteurs du terrain

- Tels que les associations de quartiers, les forces de l'ordre, les personnes relais, les médiateurs et les habitants eux-mêmes.
- Développer des mesures adaptées aux nouveaux publics en souffrance : jeunes femmes isolées, jeunes sous emprise de drogues (poly toxicomanie), et/ou souffrant de troubles psychiques et psychiatriques.

### **e) Soutenir la parentalité**

### **Principales réalisations 2022**

1/ Les 3 Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP)

- Situés aux Araucarias, au 24ème et itinérant sur 2 quartiers prioritaires (Centre-Ville et Trois Mares), ils ont enregistré 2 722 passages de familles et 3 003 passages d'enfants, dont familles et enfants distincts.
- Les familles recommencent à fréquenter les LAEP, les chiffres ont bien augmenté (contre 1 743 en 2021)

## 2/ La fréquentation

- 1015 passages au Relais Petite Enfance (ex-Relais Assistants Maternels) des Araucarias en ce qui concerne les rendez-vous individuels, ce qui est plutôt stable comparé à l'année précédente (982 passages).
- Légère augmentation en ce qui concerne l'accueil en ateliers d'éveil : 679 soit 45 % en plus par rapport à 2021 (468).
- Diminution quant à la fréquentation des assistants maternels, en accueil pour des questions administratives, 200 assmats ont eu recours au RPE contre 200 en 2021, soit une diminution de 10 %.
- Cependant, cette diminution ne concerne pas la fréquentation des ateliers d'éveil (+25% comparé à l'année précédente).

## 3/ Le REAAP Réseau d'Écoute d'Accompagnement et d'Appui à la Parentalité au CCAS a consisté à mener deux actions :

- Un atelier de communication Gordon pour 30 parents d'adolescents
- Une action destinée à 10 nouveaux et futurs parents intitulée Bébé mode d'emploi
- L'action de formation à la posture d'accueillant demandée par la CAF a eu lieu pour la première fois dans l'histoire des LAEP à la Réunion.

## **Enjeux et actions 2023**

### 1/ Maintenir les fréquentations et augmenter le nombre de familles dans les ateliers REAAP

- En adaptant les actions aux demandes des familles, notamment au travers des actions de la cité éducative.

### 2/ Continuer une réflexion sur une éventuelle extension du RPE

- Afin de favoriser une meilleure couverture du territoire du fait du nombre toujours plus important des assmats.

### 3/ Augmenter le confort de l'accueil des familles et pallier au vieillissement des sols

- En mettant du sol souple dans les salles d'accueil.

## **f) Soutenir au domicile les personnes âgées**

Le soutien au domicile des personnes âgées est assuré principalement par le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) géré par le CCAS, disposant initialement d'un agrément en référence au Code du Travail et désormais détenteur d'une autorisation administrative en application du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant des exigences plus fortes sur le plan qualitatif, en termes de services rendus aux bénéficiaires et de qualifications des intervenants.

## **Principales réalisations 2022**

### 1/ Aides humaines

- En mode prestataire (intervenant à domicile, salarié du CCAS), auprès de 449 bénéficiaires APA/AMD/PCH/CGSS/GIP Services à la Personne, et en mode mandataire, auprès de 670 mandants (intervenant à domicile, salarié d'un particulier

employeur). Nombre relativement stable pour le prestataire mais en baisse pour le mandataire de -16%, compte tenu de l'usage de la plate-forme CR-CESU par les particuliers employeurs qui de fait, ne ressentent plus le besoin de faire appel au mode mandataire.

## 2/ Ateliers de prévention au profit de 330 bénéficiaires au sein de la Halte Alzheimer

### 3/ Séances d'aromathérapie/relaxation

- Avec le concours de la Conférence des Financeurs, au titre de l'appel à projets 2021 reconduit en 2022, pour 130 participants à décembre

### 4/ Aide aux aidants

- Groupes d'écoute pour 69 aidants familiaux, animés par des bénévoles formés à l'écoute et groupes de parole avec psychologue (GIP SAP) pour 41 aidants

### 5/ Portage repas

- Mis en place depuis octobre 2018 dans le cadre du PST 2018/2020 et renouvelé au PST2 2021/2023, élargi aux bénéficiaires en Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ainsi qu'à des payants, pour un nombre total de 84 bénéficiaires et 16 437 repas livrés au domicile de janvier à novembre.

### 6/ Réalisation d'une enquête qualité

- Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité rendue.

Du fait de la diversification de ses prestations, le SAAD s'était équipé fin 2020, d'un système d'informations permettant la télégestion pour le prestataire, complètement opérationnel en 2022.

## **Enjeux et actions 2023**

### 1/ Faire partie des 6 services pilotes pour tester la télétransmission des factures sur une plate-forme dématérialisée mise en place par le Conseil Départemental de la Réunion,

### 2/ Diversifier le recours à l'apprentissage

- Dans le but de mettre en emploi des jeunes de moins de 25 ans tout en les formant au métier d'encadrant de secteur.

## **Alternatives au domicile des personnes âgées et porteuses de handicaps**

## **Principales réalisations 2022**

- Obtention du label pour un 3ème habitat inclusif

## **Enjeux et actions 2023**

- Construire des partenariats avec des opérateurs constructeurs et répondre à l'appel à projets du Département de la Réunion en matière de gestion de résidences autonomie

## **2. LA COHESION SOCIALE, L'INSERTION ET L'EMPLOI**

## **a) Politique de la ville**

### **Principales réalisations 2022**

Le contrat de ville 2022 s'est attaché à répondre aux besoins identifiés en 2021. Et traduits dans l'appel à projets. La programmation avait pour but de répondre aux problématiques sociales et besoins identifiés :

- Nombre important de familles monoparentales
- Problématiques liées à la parentalité
- Errance des jeunes
- Augmentation et isolement des personnes âgées
- Intégration des populations de la zone océan indien

Aussi les axes de travail prioritaires étaient :

- Le Développement économique, l'emploi et l'insertion professionnelle par le biais du développement de l'interconnaissance entre les acteurs sur les projets du territoire à moyen et long terme,
- La jeunesse, la réussite éducative/scolaire et le décrochage scolaire via l'interconnaissance entre les acteurs par quartier politique de la ville (QPV), lutte contre les non recours, le développement du « aller vers » via les éducateurs de rue et autres travailleurs sociaux déployés sur le territoire,
- La Santé : mieux appréhender et intervenir sur les problématiques de santé en s'engageant à organiser une réflexion autour des problématiques de santé (addiction, nutrition, écrans chez les jeunes, isolement pour les personnes âgées, Violences Intra-Familiales (VIF) etc).

Poursuite de l'action « Mardi Nou Le La » avec un retour en proximité dans les QPV et à la Plaine des Cafres, grâce au contexte sanitaire plus favorable.

Suite au succès du premier forum de l'entrepreneuriat de 2021, le second forum de l'entrepreneuriat de 2022 a été l'occasion de valoriser les porteurs de projets originaires de QPV du Tampon. Le concours de l'entrepreneur organisé par l'ADIE, en partenariat avec la commune du Tampon, la CASUD, le Pôle Emploi et l'Etat a récompensé 3 lauréats, dont deux femmes.

### **Enjeux et actions 2023**

- L'évaluation finale des contrats de ville en 2022 servira de base au gouvernement à la définition de nouveaux contrats de ville à l'horizon 2024. Ayant été prorogé d'une année supplémentaire, le 31 décembre 2023 marquera la fin du contrat de ville sous sa forme actuelle.
- Le contrat de ville en 2023 s'attachera à répondre aux besoins identifiés en 2022 et sur la base des remontées de commissions thématiques de la cité éducative et de la CTG/CEJ. Ces besoins seront traduits à travers un programme d'actions qui a fait l'objet fin 2022 d'un appel à projet.

## **b) Emploi - insertion - formation**

L'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi mais également des jeunes est une priorité de la Commune du Tampon. La commune poursuivra son travail de partenariat avec la Casud en portant la réflexion sur la mise en œuvre de nouveau chantier d'insertion et le travail d'orientation des publics demandeurs d'emploi vers le dispositif PLIE.

Par ailleurs, un partenariat fort se poursuit avec Pôle emploi à travers d'une part l'action « Mardi Nou lé là » qui vise à rapprocher les structures pourvoyeuses d'emploi, de formation et d'insertion, des demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires. Ce dispositif nécessite une politique partenariale forte afin de mobiliser les publics en recherche d'emploi, éloignés des institutions et se traduit par une communication régulière sur les dispositifs

## **c) L'animation sociale**

### **Principales réalisations 2022**

1/ poursuite de l'accompagnement des projets « espace de vie sociale »,

2/action « Coup de pouce jeune »

- Accompagnement de jeunes dans la réalisation de leurs projets ; création d'un jeu vidéo, création d'une équipe de football.

### **Enjeux et actions 2023**

1/ poursuite des dispositifs existants

- PRE et cité éducative

2/ poursuite et développement des EVS et coup de pouce jeunes

3/ ouverture d'une classe passerelle sur le secteur de Trois Mares

4/ information collective CAF/ CTG inclusive

- À destination des acteurs associatifs et institutionnels du Territoire

5/ fin de convention CTG/CEJ (2018-2022) et signature de la convention CTG inclusive (2023-2028)

## **IX. L'ANIMATION / LA CULTURE ET LA LECTURE PUBLIQUE / LES SPORTS/ LA VIE ASSOCIATIVE**

### **1. L'ANIMATION**

**a) La politique de l'animation conditionnée par l'évolution de la situation sanitaire**

## **Principales réalisations 2022**

Après 2 années d'absence en termes d'animations et de grandes festivités sur le Tampon, compte tenu du contexte sanitaire, le public a pu renouer avec la grande fête des fleurs, les Florilèges sur 10 jours au mois d'octobre.

Durant cette année, un panel d'animations récurrentes ont été réalisées (fête de la Pomme de Terre, marché de Noël, Rassemblement de motards, exposition artisanale, le salon jardin, Elégancia, ...).

Par ailleurs, de nouveaux concepts d'animations ont été proposés autour de thématiques (fête du BIO, fête de l'Eïd, allon bouge + ensamb sur les quartiers).

## **Enjeux et actions 2023**

Pour 2023, la collectivité a démarré fort avec la Manifestation Miel Vert, comptant plus de 250 000 visiteurs, pour plus de 700 000€ de recettes.

La programmation des animations est telle qu'elle permettra aux tamponnais dans un premier temps de se divertir, de découvrir les actions menées sur les quartiers, de nouer des liens de parentalité, de rompre l'isolement, et dans un deuxième temps de manière plus large de montrer aux réunionnais le dynamisme de la ville du Tampon.

## **2. LA CULTURE ET LA LECTURE PUBLIQUE**

### **a) Une présence renforcée et attractive du réseau des médiathèques sur le territoire**

#### **Principales réalisations 2022**

- Début du chantier de réalisation d'une Médiathèque à spécialité grainothèque à Bérive livraison prévue 1er semestre 2023 ; la surface passe de 46 à 151 m<sup>2</sup> ; un jardin pédagogique et un fonds documentaire spécialisé complèteront cet équipement qui entend promouvoir le "développement durable". Une aire de jeux thématique sera également réalisée à l'extérieur ;
- Réaménagement des espaces de la médiathèque – BDthèque de Trois-Mares ;
- Désherbage de 40 000 documents obsolètes qui a permis de proposer une meilleure lisibilité et attractivité des collections documentaires ;
- Développement du portage à domicile et reprise des partenariats : Pôle emploi, CAF, LCR Camphrier, Kaz à lire, LAEP, PMI... ;
- Présence en hors les murs des Médiathèques sur les événements et actions de la Commune : centres de loisirs, Villages vacances, Alon bouj ansamb', salon de la petite enfance... ;
- Don de livres à des partenaires locaux (RSMA-R, EHPAD,...) ou dans la zone océan Indien (5000 documents aux Comores, Mutsamudu) ;

#### **Enjeux et actions 2023**

- Ecriture du projet de service 2023 – 2026 et de la politique documentaire pour "des

- Médiathèques innovantes, à l'écoute des publics et éco-responsables" ;
- Ouverture de la Médiathèque à spécialité grainothèque de Bérive ;
  - Réouverture de la Médiathèque à spécialité numérique de La Châtoire en janvier ;
  - Développement du volontariat en bibliothèque pour soutenir l'équipe et éventuellement rouvrir les Médiathèques de Petit Tampon et Pont d'Yves ;
  - Chantiers sur la signalétique des Médiathèques (façade et directionnelle), pose d'une signalétique intérieure à la Médiathèque du centre-ville ;
  - Renouvellement du mobilier de la Médiathèque du centre-ville pour plus de convivialité ; installation de climatiseurs réversibles sur les équipements des Hauts ; installation d'un Espace Public Numérique pour une mise en gratuité totale de l'accès au Wifi ;

## **b) Des médiathèques qui innovent pour attirer de nouveaux publics**

### **Principales réalisations 2022**

- Développement de nos offres numériques en ligne (téléchargement de musique gratuite sur Music me, création d'une radio en ligne, mise au prêt de livres numériques)
- Renouvellement des collections avec un marché d'acquisition de livres, presse, jeux, jouets, DVD
- Création d'un espace gaming à la Médiathèque du centre-ville
- Un programme d'actions culturelles diversifiées et audacieuses, dans nos équipements, les écoles, en hors les murs

### **Enjeux et actions 2023**

- Développement du jeu dans le réseau de lecture avec l'installation de tables de jeux participatives dans les médiathèques
- Développement de la participation des usagers (animation d'ateliers, valorisation des savoir-faire du public)

## **3. LES SPORTS**

### **a) Permettre à tous l'accès au sport**

- Orientation Sport Santé Niveau 1
- Objectifs visés : devenir Commune de référence dans la prévention thérapeutique par le sport / s'inscrire dans le schéma Sport-Santé régional et national ;

### **Axes de développement :**

#### 1/ Déclinaison et visibilité de l'offre sportive du territoire

- « Le parcours sportif du tamponnais / Le Tampon Ville Marchante / Le Sport Santé pour les agents »

#### 2/ Expertise prévention Sport-Santé pour Tous

- Repérer, accompagner, orienter tous les pratiquants inscrits dans le dispositif vers une

activité sportive adaptée et sécurisée, notamment les plus fragiles (Sport Santé dans les quartiers, Aqua-Santé, Sport Santé Séniors...);

### 3/ Sport sur prescription

- Prise en charge de publics spécifiques en activités physiques adaptées sur prescriptions médicales avec le lancement de 3 programmes :
  - Sport sur Ordonnance (maladies chroniques)
  - Sport Santé Maternité (femmes enceintes)
  - Sport Santé Evasion (santé mentale)

### **Chez les publics adultes et seniors**

Poursuivre les animations et événementiels sportifs dans le cadre du sport Santé (Alon Bouj Ansamb dont la journée Sport-Santé, Journée Sport et Handicap...).

### **b) Poursuivre la formation du personnel**

Actions programmées financées par des appels à projets :

#### 1/ Sport-Santé et périnatalité

#### 2/ Sport-Santé et conduites addictives

### **c) Faciliter et développer l'accès aux infrastructures et sites sportifs**

#### 1/ Redynamiser et consolidation de l'action « Zumba » mensuelle

#### 2/ Diversifier le matériel de fitness et de musculation

- Remplacement des appareils obsolètes

#### 3/ Petit matériel pédagogique divers

- Remplacement du matériel usagé

### **d) Éveiller et sensibiliser à la pratique sportive**

### **Chez les jeunes publics :**

#### 1/ Poursuivre et consolider les accueils de loisirs autour du sport

- Dispositif Sports Vacances durant les vacances de janvier et d'août, en direction des enfants de 3-12 ans, tout en proposant des activités innovantes
  - Acquisition d'un Pitch'One Gonflable
  - Acquisition de matériel pédagogique

#### 2/ Poursuivre les activités des écoles municipales existantes

- Natation, football, Hip Hop, Judo, handball, ...

### **e) Poursuivre la création de nouveaux équipements sportifs de proximité**

- Équipements de proximité (5000 équipements)

#### **f) Moderniser les équipements existants**

- Poursuite de la réhabilitation du Gymnase William Hoarau (plafond, vestiaires et sanitaires)
- Finition des travaux de couvertures de Plateaux noirs polyvalents (sols, grillages et filets pare-ballons)
- Construction de nouveaux plateaux sportifs couverts au 23ème Km et à Bourg-Murat (financement PST2)
- Aménagements annexes aux tribunes construites dans le cadre du PST1 (toilettes publics sur tribunes existantes) ;
- Construction de tribunes sur les stades de Champcourt et La Pointe (financement PST2)
- Lancement des études pour la réhabilitation des deux piscines municipales
- Réhabilitation du gymnase Paul GERVAIS (14ème Km)
- Remplacement des grillages abîmés des sites et complexes sportifs.
- Dojo – Salle de Fitness- Gymnase / chiffrage, montage et suivi)
- Projet de création d'une piscine municipale à la PDC

#### **g) Renouveler le matériel existant**

- Pour le fonctionnement et l'entretien des installations sportives
- Acquisition de matériel sportifs divers (panneaux, buts, affichage...)
- Renouvellement des tables usagées de tennis de table (Salle spécifique – Gymnase de 3Mares)
- Acquisition de matériel d'entretien (auto-laveuse, nettoyeurs HP...)
- Acquisition de matériel et travaux spécifiques pour les piscines municipales (bâches, matériel technique...).

#### **h) Événementiels et Manifestations Sportifs**

- Lancement du nouveau dispositif d'animations sportives estivales à la Plaine des Cafres Lé Jeu Dé Ô (Boules dé Ô, Alon Bouj dan lé Ô, Color Run dé Ô) ;
- Poursuite du soutien des manifestations et événementiels sportifs existant sur le territoire (Crossfit, Moto, Trails, trail urbain, ...)
- Acquisition de matériel en lien avec l'activité du service (Vit-abris, tables, chaises, sono, ...)

### **4. LA VIE ASSOCIATIVE**

#### **a) Soutenir le tissu associatif, vecteur de lien social**

- Octroyer des subventions et aides logistiques et mettre à disposition des locaux
- Club fanions : les montants des subventions attribuées aux club de sports collectifs dits « fanions » (un club par discipline) restent soumis à l'appréciation du Conseil Municipal, compte tenu de leur implication sportive et de leur caractère

emblématique et représentatif de Ville du Tampon

- Consolider l'interaction dématérialisée (MGDIS) dans les relations entre la collectivité et les associations
- Lancement de l'annuaire des associations (février 2023)
- Consolider l'offre en matière d'accompagnement des associations
- Mise en place de modules d'information pour les dirigeants d'associations (réglementation, environnement juridique et comptable)
- Forum des Associations : mise en valeur du tissu associatif sur une journée de promotion – Questionnement des associations afin de savoir si on maintient une organisation annuelle ou tous les 2ans